



## **BRISER LE CYCLE: L'APPORT DES COLLECTIVITÉS**

**Le présent guide a été adapté par le Centre national d'information sur la violence dans la famille en collaboration avec « Office for the Prevention of Family Violence in Alberta ».**

**1994**

Le présent guide est une adaptation d'un des livrets de la série *Breaking the Pattern*, qui a été publiée par "Office for the Prevention of Family Violence in Alberta".

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille aimerait remercier ce bureau de l'avoir autorisé à adapter son livret en vue de sa distribution à l'échelle nationale.

*L'apport des collectivités* explique les démarches que peuvent prendre les particuliers et les groupes qui veulent lutter contre la violence familiale au niveau communautaire. Le document donne aussi des exemples des besoins éprouvés par les membres des familles marquées par la violence, et suggère des mesures qui peuvent être prises pour y remédier avant, pendant ou après les situations de crise.

Dans l'esprit de collaboration grâce auquel notre projet a été possible, nous encourageons les lecteurs à photocopier et à distribuer le guide en tout ou en partie.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1994

N° de cat. H72-21/108-1994F

ISBN 0-662-99027-7

Vous n'auriez pas ouvert ce guide si vous ne vous inquiétiez pas de la violence familiale.

Vous n'êtes pas la seule personne dans cette situation.

Des milliers de Canadiens oeuvrent déjà dans leur collectivité (et peut-être dans la vôtre!) afin de comprendre la violence familiale, de changer l'attitude de leur entourage et d'aider les personnes prisonnières de relations de violence.

Ce guide donne des renseignements de base sur la façon dont une collectivité peut lutter contre la violence familiale, en expliquant :

- quel type d'aide peut être nécessaire;
- ce qu'une personne peut faire;
- comment un groupe peut fournir l'aide nécessaire dans sa collectivité.

Vous vous préoccupez peut-être d'un type de violence en particulier : la violence conjugale, la violence envers les enfants (y compris l'exploitation sexuelle) ou la violence envers les aînés. Le processus décrit dans ce document peut être mis en oeuvre pour n'importe quelle sorte de violence familiale.

Vous trouverez une liste d'autres documents utiles à la fin du guide.

***Bonne chance!***

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **LA VIOLENCE FAMILIALE EST UN PROBLÈME COMMUNAUTAIRE**

DÉFINITION

LES CAUSES DE LA VIOLENCE FAMILIALE

NOUS FAISONS DES PROGRÈS

IL RESTE ENCORE DES BESOINS À COMBLER

### **ÉLÉMENTS CONTRIBUANT À LA VIOLENCE FAMILIALE**

#### **AGIR DANS SA COLLECTIVITÉ**

IL SUFFIT D'UNE PERSONNE POUR AMÉLIORER LA SITUATION

Informez-vous  
Formez un groupe

L'EXPÉRIENCE D'UNE BÉNÉVOLE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE

## AGIR ENTANT QUE COLLECTIVITÉ

1. Par où commencer?
2. Définir le problème
3. Élaborer des stratégies
4. Exécuter ses plans
5. Évaluer et souligner ses réalisations

## COMPRENDRE LES BESOINS

### VIOLENCE CONJUGALE

- Si une femme est maltraitée par son conjoint
- Si un homme maltraite sa conjointe
- Si un enfant vit dans un foyer violent

### VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS

- Si un enfant est maltraité
- Si un parent ou un dispensateur de soins maltraite un enfant

### EXPLOITATION DES PERSONNES ÂGÉES

- Si une personne âgée est exploitée
- Si une personne exploite un aîné
- Ceux qui s'occupent de personnes âgées dépendantes

### CEUX QUI VEULENT AIDER

## RÉSUMÉ : VUE D'ENSEMBLE DES BESOINS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

## RESSOURCES POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

*BRISER LE CYCLE : L'APPORT DES COLLECTIVITÉS*

---

# LA VIOLENCE FAMILIALE EST UN

# PROBLÈME COMMUNAUTAIRE

La violence familiale touche chacun de nous. Nous pouvons en avoir été victimes ou connaître quelqu'un qui l'a été. Il peut aussi s'agir d'un problème auquel nous sommes confrontés dans notre travail, ou qui nuit à la qualité de vie dans notre collectivité.

La violence familiale est un problème complexe. Pour le comprendre, il ne faut pas se limiter à la famille, mais chercher au coeur des systèmes des collectivités, ainsi que dans les valeurs et les attitudes des populations.

*Aucun acte de violence ne se réduit à la simple opposition des forces de deux personnes; chaque acte a une signification profonde sur les plans culturel et psychologique.*

*En même temps, aucun acte de violence n'est que l'expression d'un problème social (ou d'un fait culturel) tel que la pauvreté, le chômage ou la domination masculine; chaque acte est celui d'un seul individu. (Traduction libre)*

Breines et Gordon

## DÉFINITION

La violence familiale se définit comme suit : tout comportement d'un des membres d'une famille qui peut compromettre la survie, la sécurité ou le bien-être d'un autre membre. Les rapports entre les deux personnes peuvent être étroits et constants.

La violence familiale se présente sous plusieurs formes :

- *La violence psychologique* : dénigrement, critiques, intimidation, isolement, domination par la peur, ou tout autre comportement qui nuit à l'équilibre mental ou émotionnel d'un membre de la famille.
- *L'exploitation financière* : action de contrôler ou de limiter l'accès d'un membre de la famille à ses ressources financières, action d'exploiter, de mal utiliser ou de voler ses ressources; tromperie à son détriment.
- *La violence physique* : utilisation volontaire de la force physique contre un membre de la famille.
- *La négligence* : omission commise par un membre de la famille et causant un tort important, sur le plan affectif ou physique, à un autre membre dont il est responsable.

Toutes les formes de violence familiale ont quelque chose en commun : elles constituent un *abus de pouvoir et de confiance*.

## LES CAUSES DE LA VIOLENCE FAMILIALE

### **Le stress peut être un élément déclencheur**

La violence familiale résulte parfois d'un stress insoutenable. Lorsque les membres d'une famille ont épuisé leurs ressources personnelles ou matérielles, le désespoir et la frustration peuvent provoquer des comportements violents.

Ce problème peut se produire dans n'importe quelle famille. En général, cependant, il ne dure pas et ne fait pas partie du mode de vie familial.

Pour réduire la violence *non* typique des rapports d'une famille, nous pouvons aider ses membres à composer avec les agents stressants, ou accroître le soutien et les ressources mis à leur disposition.

### **Dans certaines familles, la violence est un élément constant qui fait partie d'un cycle**

Ce guide porte essentiellement sur la violence qui se poursuit pendant une longue période et fait partie des rapports habituels entre les membres d'une famille.

La violence familiale constante et intégrée au mode de vie familial se produit la plupart du temps dans deux types de familles très différents :

1. *Les familles dont un ou plusieurs membres exercent une domination excessive sur les autres*, en ayant recours à l'intimidation ou à la force pour obtenir ce qu'ils désirent.
2. *Les familles peu structurées*, où règnent la confusion et l'instabilité, et dont un ou tous les membres ont recours à la violence pour exprimer leur colère ou dominer les autres.

### **L'environnement de ces familles a peut-être une mauvaise influence**

Les *collectivités* peuvent contribuer à la violence familiale si elles offrent peu de soutien aux familles parce qu'elles estiment que ces dernières doivent être entièrement autonomes, ou que la vie privée d'une famille est plus importante que la sécurité et le bien-être de ses membres.

*L'attitude de la société* contribue à la violence familiale si elle favorise le recours à la force pour contrôler les membres d'une famille.

## **NOUS FAISONS DES PROGRÈS**

Au cours de la dernière décennie, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les organismes non gouvernementaux de diverses collectivités canadiennes ont mis sur pied nombre de programmes et de services pour aider les victimes de violence familiale et les personnes les ayant maltraitées.

De nouvelles lois et politiques ont été créées dans le but de faire face à la violence familiale, et certaines politiques existantes sont maintenant appliquées de façon plus uniforme à tous les niveaux.

De nombreuses personnes ont reçu de l'aide pour apprendre à composer avec leur passé et à mener une vie sans violence.

## **IL RESTE ENCORE DES BESOINS À COMBLER**

Une famille où la violence est chose courante peut recevoir des services si quelqu'un de son entourage se rend compte de la situation. Nous savons cependant que, dans bien des cas, la violence n'est pas dévoilée hors du foyer familial.

Si personne n'est au courant de la situation, personne ne peut offrir son soutien. Les membres d'une famille marquée par la violence ignorent peut-être qu'ils ont droit à des services, ou peuvent avoir trop peur de demander de l'aide. Dans de tels cas, la violence et la souffrance se poursuivent.

Si nous voulons faire des changements à long terme, nous devons continuer à améliorer nos services. Nous devons aussi trouver des façons de joindre les personnes qui sont maltraitées dans leur famille à l'insu de leur entourage, et nous pencher sur l'environnement dans lequel se produit la violence.

Il faut donc trouver des moyens d'aider les personnes les plus susceptibles d'être en contact avec la famille perturbée. Pour ce faire, les éléments contribuant à la violence familiale doivent être pris en considération (voir le tableau à la page 3).

Il faut aussi agir sur le plan de la prévention, pour que la violence soit de moins en moins acceptable dans les familles.

C'est beaucoup? Oui, mais ce n'est pas impossible, si nous travaillons ensemble.

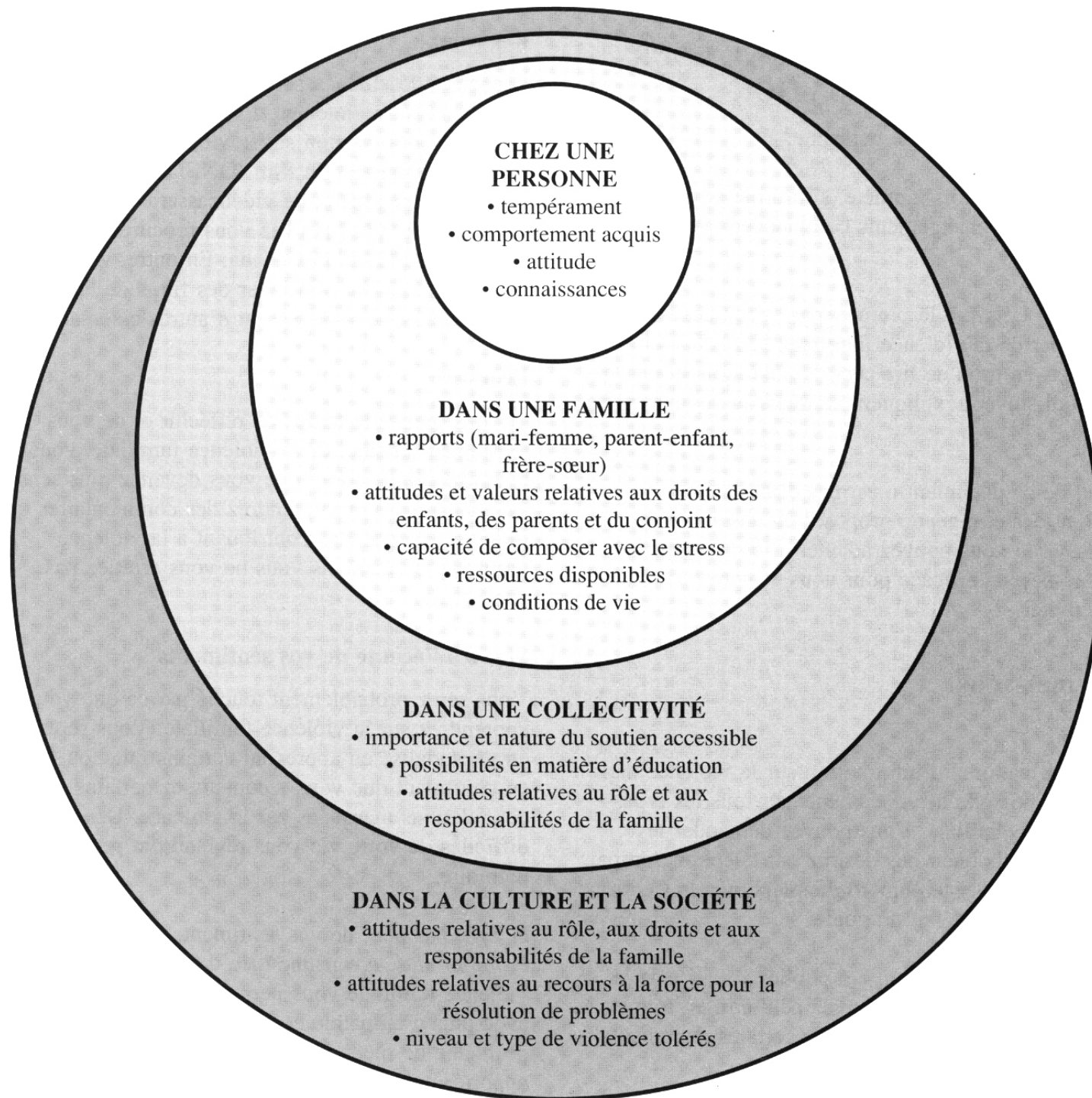
Il est possible que vous vous intéressiez surtout à une forme de violence en particulier. Sachez toutefois que les idées et les mesures présentées dans ce document peuvent servir à lutter contre tous les types de violence familiale.

La prochaine section décrit ce que vous pourriez faire pour que votre collectivité dispose des armes nécessaires à cette lutte.

Nous vous expliquons ensuite les types de soutien dont peuvent avoir besoin les membres d'une famille perturbée par la violence ainsi que les personnes en contact avec eux. Le lien entre tous ces éléments est illustré sous forme de schéma.

En travaillant ensemble à l'échelle communautaire, nous aiderons à réduire la violence familiale.

## **ÉLÉMENTS CONTRIBUANT À LA VIOLENCE FAMILIALE**



Vous pouvez utiliser différentes approches pour réduire la violence familiale dans votre collectivité :

- des approches qui visent à aider les personnes et les familles par la prestation de services ou l'utilisation de méthodes influant sur l'attitude, le comportement, les compétences et les ressources des membres des familles;
- des approches qui ont une incidence sur l'environnement communautaire et sociétal, à savoir sur l'importance et le type de soutien offert, les attitudes et les connaissances des gens, et les politiques officielles.

## **AGIR DANS SA COLLECTIVITÉ**

### **IL SUFFIT D'UNE PERSONNE POUR AMÉLIORER LA SITUATION**

Oui, il suffit d'une seule personne.

Lorsque quelqu'un s'inquiète, s'informe et parle à son entourage, des changements commencent à se produire.

Vous avez déjà fait le premier pas. Vous devez vous préoccuper de la violence familiale, sinon vous ne seriez pas en train de lire ceci. Les paragraphes et les pages qui suivent expliquent ce que vous pouvez faire d'autre.

Le but de ce document n'est pas d'indiquer *la* solution idéale, mais de proposer un ensemble de mesures que vous pouvez adapter afin d'obtenir la formule la plus efficace pour vous et votre collectivité.

#### **Informez-vous**

#### **Lisez**

Le Centre national d'information sur la violence dans la famille possède des documents sur tous les types de violence familiale. Vous pouvez demander les renseignements que vous désirez par téléphone ou par écrit. L'adresse et le numéro de téléphone du Centre sont indiqués au début du guide.



D'excellents ouvrages ont été publiés au sujet de la violence familiale. Vous pouvez peut-être en trouver à la bibliothèque locale, ou obtenir certains documents grâce aux prêts inter-bibliothèques.

Si vous cherchez à vous renseigner sur la violence familiale, vous remarquerez que les journaux et les revues publient souvent de l'information et des articles à ce sujet. (L'attention des médias montre que le public commence à s'intéresser au problème, ce qui est encourageant).

Vous trouverez également, à la fin du guide, une liste de documents qui vous aideront, vous et votre collectivité, à faire face au problème.

### **Regardez**

Beaucoup de vidéocassettes et de films sur la violence familiale sont maintenant disponibles. Le Centre national d'information sur la violence dans la famille et l'Office national du film (ONF) disposent d'une collection de films et de vidéocassettes sur la question, que vous pouvez vous procurer aux divers bureaux de l'ONF du Canada. En outre, vous pouvez peut-être emprunter ou louer des films de la cinémathèque provinciale ou d'autres cinémathèques.

### **Écoutez**

Si vous prenez le temps de réfléchir et de vous renseigner au sujet de la violence familiale, vous remarquerez peut-être que vous devenez plus sensible à la question. Vous entendrez des commentaires qui reflètent les attitudes contribuant à la violence familiale, et auxquels vous ne vous arrêtez pas auparavant.

### **Soyez à l'écoute de vos sentiments**

Vous serez probablement touché par ce que vous apprendrez sur la violence familiale. Vous serez peut-être scandalisé en apprenant certains faits, ou troublé en constatant que vous reconnaissez certains aspects des relations marquées par la violence. Des moments difficiles de votre vie vous reviendront peut-être à la mémoire.

N'ayez pas peur de vos sentiments. Ils sont normaux et importants. Avoir une idée de ce que représente la violence familiale vous permettra d'aider les autres avec plus d'empathie et d'efficacité, et d'aborder le problème de façon réaliste. Vous pourrez ainsi apporter une contribution positive au sein de votre collectivité.

Si l'expérience vous rappelle de mauvais souvenirs, demandez de l'aide ou interrompez les démarches entreprises.

### **Parlez**

Parlez à toutes les personnes avec qui vous êtes en contact : amis, collègues de travail, représentants d'organismes communautaires, etc.

Vous pouvez parler de ce que vous ressentez depuis que vous vous préoccupez de la violence familiale et que vous savez qu'elle existe dans votre collectivité. Vous pouvez dire ce que vous avez appris, ou expliquer certaines approches qui pourraient améliorer la situation.

Vous pouvez souligner certaines sortes d'actions, d'attitudes ou d'expressions verbales qui contribuent à la violence familiale. Vous pouvez aussi donner l'exemple en agissant sans violence et en favorisant une saine communication.

Voici quels résultats auront vos conversations :

- vous recevrez du soutien affectif qui vous aidera à composer avec ce que vous avez appris;
- vous partagerez vos connaissances, ce qui sensibilisera votre entourage;

- vous encouragerez d'autres personnes à s'occuper du problème.

### **Trouvez-vous un groupe**

Il existe peut-être déjà, dans votre collectivité, un groupe de personnes qui luttent contre la violence familiale. Voici comment le trouver :

- Si votre collectivité offre un programme de services à la famille ou de services communautaires, le personnel qui en est responsable sait peut-être si des citoyens se sont réunis pour prévenir la violence familiale ou lutter contre l'une de ses formes.
- S'il existe un refuge pour femmes dans votre région, son conseil d'administration regroupe des personnes qui peuvent se préoccuper d'autres questions liées à la violence familiale.
- Des organismes déjà en place (un groupe confessionnel, un club philanthropique, un conseil inter-organismes, etc.) peuvent être disposés à former un sous-comité pour examiner un domaine lié à la violence familiale, ou l'une des formes de cette violence.
- Lisez le journal local. Il peut contenir de l'information ou des annonces montrant que d'autres personnes que vous se préoccupent de la violence familiale.

### **Formez un groupe**

S'il n'existe pas de groupe de lutte contre la violence familiale dans votre région, vous voudrez peut-être en créer un. Voici comment procéder :

### **Repérez quelques personnes intéressées**

Au cours de vos conversations, vous avez peut-être remarqué des personnes qui s'inquiétaient aussi de la violence familiale, ou qui avaient été particulièrement réceptives à vos idées.

Abordez chaque personne individuellement et demandez-lui si elle serait intéressée à se réunir avec d'autres pour discuter de la violence familiale. Quatre à six personnes suffisent pour lancer un groupe.

### **Réunissez-vous**

Lorsque vous avez trouvé quatre à six personnes intéressées à discuter du problème, invitez-les à une réunion informelle.

Réunissez-vous à un endroit confortable et simple, par exemple dans une cuisine, un salon ou un petit bureau.

Commencez par faire les présentations.

Expliquez ensuite aux personnes présentes que vous vous préoccupez de la violence familiale et que vous avez eu l'impression que c'était aussi leur cas. Invitez-les à dire pourquoi elles ont accepté de venir.

Lorsque chaque personne a expliqué ses motifs, le groupe peut prendre certaines décisions :

- Les participants sont-ils intéressés à s'informer ensemble sur la violence familiale'? (Si oui, ils peuvent commencer par photocopier et lire ce guide ainsi que d'autres publications.)
- Veulent-ils se réunir une autre fois?
- Veulent-ils faire des démarches pour sensibiliser d'autres membres de leur collectivité'? (La prochaine section explique les démarches pouvant être faites en ce sens.)
- Veulent-ils que d'autres personnes se joignent à eux?

Il est possible que le groupe veuille seulement discuter. Ne croyez surtout pas que ce soit une perte de temps. Grâce à la discussion, un plus grand nombre de personnes seront informées et sensibilisées dans votre collectivité.

Si le groupe décide de se réunir de nouveau, voici la marche à suivre :

### **La deuxième réunion**

Encore une fois, réunissez-vous à un endroit confortable et simple. S'il y a des nouveaux venus, présentez tout le monde et faites un compte rendu de la première réunion. Chaque personne doit avoir l'occasion d'expliquer les motifs de sa présence, pour qu'ils soient bien compris par le groupe.

Si, à la première réunion, le groupe avait décidé de s'informer davantage, échangez l'information recueillie depuis, ou faites un compte rendu à ce sujet.

À la fin de la deuxième réunion, demandez aux membres ce qu'ils veulent faire ensuite, comme à la première réunion.

### **Points tournants**

Si le groupe continue à se rencontrer de façon informelles il est probable que certains changements se produiront :

- Même si les objectifs du groupe étaient très simples au début (On pourrait se rencontrer pour en parler), il est possible que certains membres veuillent un jour faire des démarches à l'échelle communautaire. Lorsque quatre à six personnes disent qu'elles veulent *passer à l'action*, l'orientation du groupe a changé.
- Il est possible qu'une certaine tension se fasse sentir au sein du groupe s'il décide de passer à l'action.
- La composition du groupe risque de changer :
  - Certaines personnes que les conversations informelles ou les activités d'équipe auront satisfaites laisseront le groupe.
  - D'autres inviteront des amis à se joindre au groupe. Chaque fois qu'il y aura un nouveau membre, présentez-le à tout le monde et expliquez-lui le cheminement du groupe.
  - Le groupe traversera probablement une phase de tâtonnement, pendant laquelle il s'adaptera aux nouveaux venus et tentera de définir ses nouveaux objectifs.

Jusqu'à maintenant, vous avez appris à mieux vous connaître, vous avez aidé les autres à s'informer, partagé vos pensées et vos sentiments, et sensibilisé quelques membres de votre collectivité. Vous avez déjà accompli quelque chose.

Si le groupe désire passer à l'action, il est prêt pour une autre étape : apporter une contribution plus concrète sur la scène communautaire.

### **Comment s'y prendre?**

La lettre présentée à la page suivante résume l'expérience de nombreux bénévoles. Elle est suivie de suggestions qui vous seront utiles si vous voulez vous engager à plus long terme sur la scène communautaire...

#### **L'EXPÉRIENCE D'UNE BÉNÉVOLE DU MILIEU COMMUNAUTAIRE**

Nous avons lancé notre projet il y a environ quatre ans. J'étais bouleversée par ce que je lisais sur la violence conjugale, et je voulais faire quelque chose pour tenter d'y remédier.

Quand on m'a demandé de faire partie d'un comité, je n'ai pas pu dire non! Je dois toutefois avouer qu'au début, j'avais l'impression d'être bien naïve et je me sentais dépassée.

Mon mari ne savait trop que penser du fait que je commence à défendre la cause des femmes battues. Nous avons toujours été actifs à l'échelle communautaire, mais il était un peu mal à l'aise que je participe à ce projet. Il m'a dit un jour, mi-figue, mi-raisin, que je ne devrais pas aller skier pour un certain temps, parce que si je revenais avec des bleus ou avec une jambe cassée, on se demanderait s'il me battait!

Notre groupe a connu certaines frustrations, tant d'origine interne qu'externe. Premièrement, le groupe est formé de personnes très différentes (des représentants d'organismes et des citoyens ordinaires comme moi), et nous avons des idées bien différentes quant il s'agit de passer à l'action. Il nous a fallu un certain temps pour apprendre à travailler ensemble. Deuxièmement, la violence familiale est un problème si horrible que nous ne savions pas par où commencer. Nous avons finalement décidé de nous concentrer sur la violence conjugale.

Certains membres du comité voulaient lancer une campagne de financement sur-le-champ. Moi, je trouvais que nous devions nous renseigner davantage sur le problème avant d'agir. Nous n'en savions pas encore assez à ce moment pour décider à quelles fins recueillir des fonds. Nous avons eu de nombreuses discussions (lire disputes), puis les autres se sont rangés à mon avis.

Je l'ai presque regretté! Essayer d'obtenir de l'information s'est avéré très frustrant. Des mois ont passé avant que nous apprenions l'existence d'un endroit central où obtenir des renseignements. Il a aussi été très difficile d'avoir des détails sur l'ampleur et la nature de la violence familiale dans notre collectivité, ainsi que sur les types de services qui étaient offerts.

Divers groupes professionnels étaient confrontés au problème - policiers, travailleurs sociaux, médecins, conseillers et juges - mais personne n'acceptait de nous parler.

Nous voulions aussi communiquer avec des familles marquées par la violence, pour savoir ce qui, à leur avis, pourrait être utile, mais ces familles ne veulent généralement pas qu'on connaisse leur situation. La tâche n'était donc pas facile. Le personnel d'un refuge pour femmes d'une autre collectivité nous a mis en rapport avec des gens qui avaient réussi à se libérer de la violence familiale, et qui ont pu nous aider à comprendre les besoins à combler.

Parfois, notre comité était tellement préoccupé par des détails qu'il en oubliait son but. Ainsi, nous avons passé des mois

à essayer de décider si nous devons former une personne morale aux termes de la loi, puis plusieurs autres mois à rédiger un acte constitutif à cet effet. Nous avons aussi passé quelques mois à parlementer avec le conseil municipal au sujet de questions de zonage parce nous voulions construire un refuge pour femmes. Nous nous sommes finalement rendu compte que, de toute façon, notre collectivité serait incapable de soutenir ce genre de refuge.

Obtenir l'appui de la collectivité était tout aussi difficile. Beaucoup de gens n'admettaient pas qu'il y avait des cas de violence familiale dans la collectivité ou, s'ils le savaient, ne voulaient pas en parler. Un jour, un représentant de notre comité a présenté un exposé à un club philanthropique. Nous avons entendu dire par la suite que certains membres du club ne voulaient plus avoir affaire à nous parce qu'ils croyaient que nous encourageons les femmes à quitter leur époux.

D'après nos discussions avec des groupes d'autres collectivités, nous savions que notre projet risquait d'être rejeté. Dans une petite collectivité (ou même dans une grande), on crée plus de remous en parlant de la violence familiale que de terrains de jeux, par exemple.

Après cet incident, nous avons dû ralentir et chercher un moyen d'éviter que la collectivité éprouve de l'hostilité à notre égard, ce qui aurait pu entraîner un retard de plusieurs années.

Nous avons fait le nécessaire pour que toutes les personnes clés sur la scène communautaire soient informées de notre point de vue et de nos activités. Nous leur transmettions nos idées dès que nous en avions l'occasion. Nous avançons lentement, mais sûrement. Si un membre du comité entendait des commentaires négatifs de la part de citoyens, nous en parlions à la réunion suivante pour trouver un moyen de neutraliser le message.

Quand je vois où nous en sommes aujourd'hui, je suis fière de ce que nous avons accompli.

Nous avons consacré beaucoup de temps à l'information du public et notre travail commence à porter fruit. Plus personne ne dit (du moins, à ce que je sache) : Ça n'arrive pas dans notre collectivité. Et plus de gens comprennent la nature complexe de la violence familiale.

Nous avons organisé des cours de formation professionnelle pour permettre aux personnes qui sont en contact direct avec la violence familiale d'en reconnaître les signes et d'acquérir des connaissances pour aider ceux qui en sont victimes.

Nous bénéficions maintenant de l'appui du conseil municipal ainsi que de la plupart des clubs philanthropiques et des groupes confessionnels, qui n'osent plus nous critiquer en public... Les organismes concernés communiquent entre eux et essaient de travailler en collaboration.

Nous bénéficions maintenant de l'appui du conseil municipal ainsi que de la plupart des clubs philanthropiques et des groupes confessionnels, qui n'osent plus nous critiquer en public... Les organismes concernés communiquent entre eux et essaient de travailler en collaboration.

Nous avons discuté avec des policiers, des avocats, et même des juges à propos de l'application des lois relatives aux voies de fait dans les cas de violence conjugale.

Nous avons fait le nécessaire pour que chaque famille en crise soit assistée par un bénévole qui l'aide à comprendre les procédures juridiques et administratives et lui fournit un appui affectif pendant au moins un an.

Nos groupes d'entraide ont permis à des femmes maltraitées d'acquérir la confiance et les moyens nécessaires pour changer des relations destructrices.

Nous aimerions maintenant créer des groupes de traitement pour les agresseurs. Et nous voulons que les enfants victimes

de violence familiale reçoivent du soutien plus longtemps au niveau communautaire. Nous savons que ces enfants sont plus susceptibles que les autres de devenir des agresseurs ou des victimes, et nous aimerions faire quelque chose pour briser le cycle de la violence familiale.

La semaine dernière, j'ai eu l'honneur d'être invitée à la réunion d'un groupe d'entraide pour femmes victimes de violence. Comme nous ne rencontrons généralement pas les gens qui bénéficient de nos services, c'était une occasion très spéciale pour moi.

J'ai écouté les récits de ces femmes. Après quatre ans, je suis toujours bouleversée d'entendre ce que certaines d'entre elles ont dû traverser. Mais le plus touchant, c'était la force, l'humour et l'énergie du groupe.

Plusieurs femmes et enfants se relèvent tranquillement de leur expérience; ils commencent à faire face à leurs problèmes, et à se rétablir de leur souffrance physique et émotionnelle. Les femmes se construisent graduellement une nouvelle vie, une vie meilleure pour elles et leurs enfants.. et elles aident d'autres personnes en cours de route.

Je suis très heureuse de voir que nos services ont joué un rôle dans ce processus.

Je sais bien que d'autres obstacles se présenteront à nous et à ces femmes étonnantes, mais je sais aussi que nos efforts en vaudront la peine. Nous réussirons!

## **AGIR EN TANT QUE COLLECTIVITÉ**

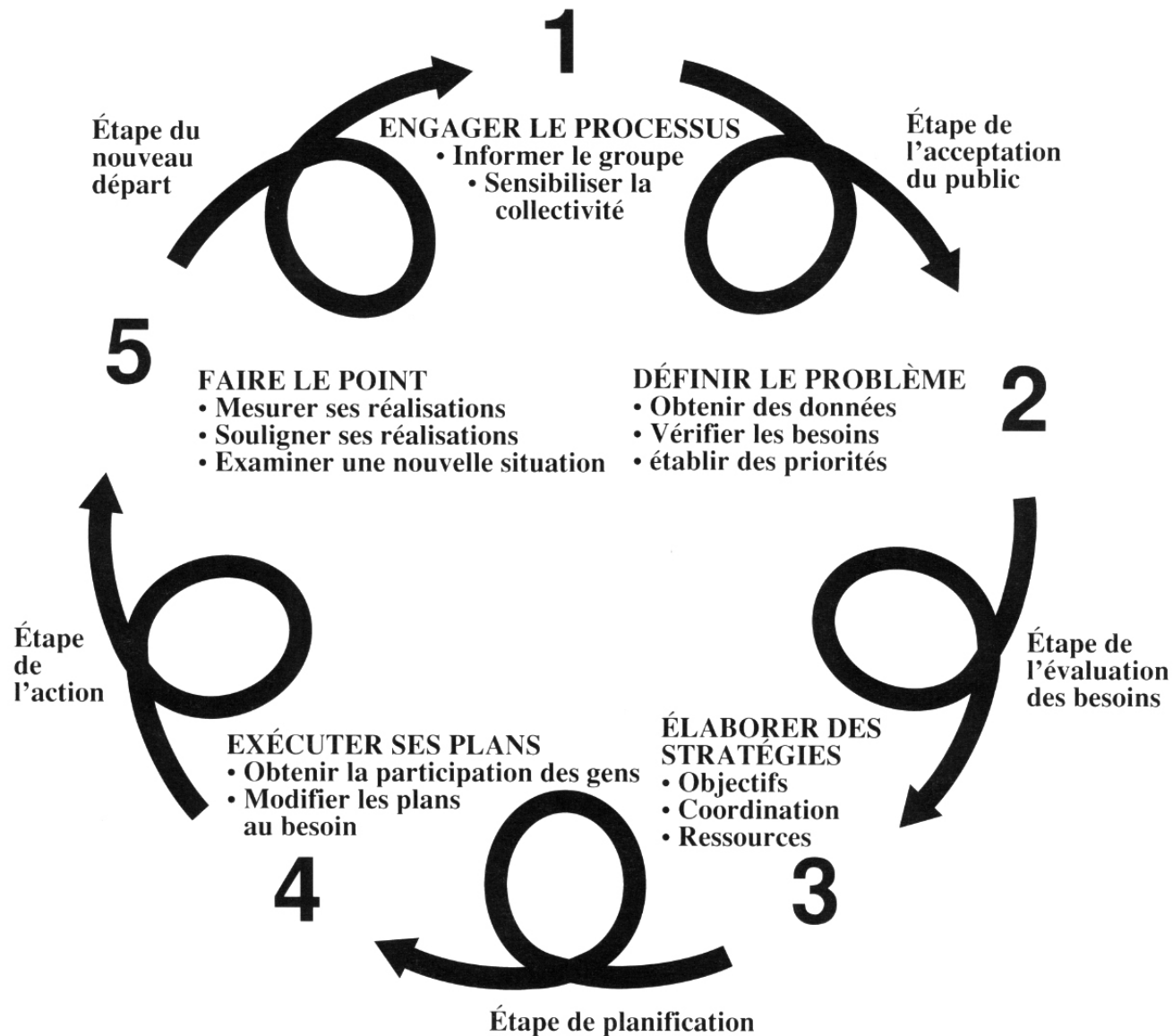
Les groupes communautaires peuvent mettre en oeuvre un processus permettant à leur collectivité de disposer des éléments nécessaires pour réduire la violence familiale. La prochaine section explique ce processus.

La violence familiale n'est pas le problème communautaire auquel il est le plus facile de s'attaquer. Les groupes communautaires n'ayant eu aucun obstacle à surmonter, s'il en existe, sont très peu nombreux. Si votre groupe éprouve des difficultés de temps à autre, cela signifie qu'il est normal.

Comme l'illustrent les flèches en boucles du schéma, le chemin à suivre entre chaque étape n'est pas nécessairement en ligne droite. Pour un pas en avant, on doit parfois faire deux pas en arrière.

Beaucoup de groupes se sont toutefois rendu compte que c'est en suivant le processus proposé qu'ils ont le plus de chances de réduire la violence familiale. Grâce à ce processus, vous accroîtrez la possibilité d'obtenir le soutien dont vous avez besoin pour trouver les solutions qui conviennent à votre collectivité.

## **PROCESSUS DE RÉDUCTION DE LA VIOLENCE FAMILIALE À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE**



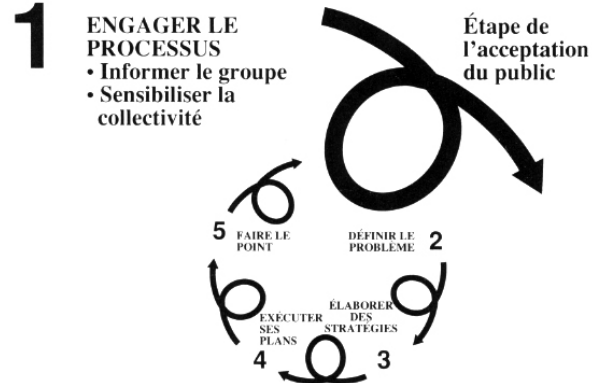
Si vous voulez augmenter vos chances de succès, nous vous conseillons d'adopter une formule qui s'est avérée efficace pour de nombreux groupes communautaires.

Vous pouvez l'adapter de façon à obtenir la formule la plus appropriée pour votre collectivité.

### Les pages suivantes expliquent...

- les TÂCHES à accomplir à chacune des cinq étapes
- POURQUOI chaque étape est nécessaire;
- COMMENT exécuter les tâches d'une étape;
- quels OBSTACLES peuvent se présenter;
- à quels RÉSULTATS un groupe peut s'attendre.

Nous donnons aussi des exemples d'activités réalisées par des collectivités à chacune des cinq étapes du processus.



## 1. Par où commencer?

### Les tâches à accomplir

Les deux premières tâches que votre groupe devra accomplir sont les suivantes :

- **INFORMER LE GROUPE**

Les membres devraient comprendre comment et pourquoi se produit la violence familiale.

- **SENSIBILISER LA COLLECTIVITÉ**

Vous ne demandez pas encore au public de faire quoi que ce soit. Mais vous voulez qu'il sache :

- que la violence familiale existe dans la collectivité;



- comment et pourquoi se produit cette violence;
- qu'il s'agit d'un problème important.

## **Pourquoi la PREMIÈRE ÉTAPE est-elle nécessaire?**

Les membres du groupe doivent avoir une compréhension de base du problème pour pouvoir l'aborder de façon réaliste. Sinon, ils risquent de poser des gestes et de proposer des solutions qui soient inappropriés.

Il est aussi important, à cette étape, d'informer le public sur la violence familiale, pour qu'il s'y intéresse et qu'il soutienne les mesures que votre groupe prendra par la suite. Si la collectivité n'est pas convaincue de l'importance de votre cause, vous n'obtiendrez pas le soutien dont vous aurez besoin.

## **Comment accomplir les PREMIÈRES TÂCHES?**

### **Suggestions pour l'information du groupe**

#### *Information écrite ou audiovisuelle*

- Veillez à ce que chaque membre du groupe lise de la documentation pour mieux comprendre le problème auquel il s'attaque.
- Communiquez avec le Centre national d'information sur la violence dans la famille pour qu'il envoie au groupe d'autres documents sur la question. Demandez à un ou deux membres de présenter les grandes lignes des documents lors d'une réunion.
- Regardez une vidéocassette ou un film pendant une réunion. L'Office national du film, qui possède des bureaux à l'échelle du Canada, dispose d'une liste de vidéocassettes sur la violence familiale.

#### *Mini-conférence*

- Invitez un travailleur social, un conseiller, un thérapeute, un policier, un représentant d'un refuge pour femmes ou toute autre personne confrontée à des cas de violence familiale à venir parler à votre groupe. (Vous pouvez aussi inviter d'autres gens à la réunion pour sensibiliser le public.)
- Téléphonnez à une personne ressource et demandez-lui le nom d'une personne qui pourrait parler à votre groupe.
- Si vous connaissez une personne qui a déjà été maltraitée au sein de sa famille, mais qui s'en est tirée et qui est prête à parler de son expérience, invitez-la à venir rencontrer votre groupe.

Pendant les réunions, gardez-vous du temps pour que les membres expriment ce qu'ils ressentent au fur et à mesure qu'ils acquièrent de l'information sur la violence familiale. Ainsi, ils se sentiront appuyés et le groupe pourra mieux prévoir les réactions du public.

### **Suggestions pour la sensibilisation de la collectivité**

- **IMPORTANT** : *Repérez les personnes clés de votre collectivité*, c'est-à-dire celles qui sont les plus respectées, dont l'opinion influe sur celle des autres. et dont le soutien pourrait être utile plus tard. Si elles appuient un projet, il sera plus facile de convaincre le reste de la collectivité qu'il vaut la peine de le réaliser. Il faudra charger certains membres d'approcher les personnes clés pour les informer de ce que le groupe a appris et de ce qu'il fait.

(Ces personnes aiment savoir ce qui se passe dans leur collectivité. Si elles ne sont pas convaincues qu'il y a un problème ou qu'il est suffisamment important, vos efforts pourraient un jour être bloqués parce que vous n'avez pas leur appui.)

- *Parlez de ce que vous apprenez au sujet de la violence familiale.* (Si votre groupe compte sept membres et que chacun d'eux parle à trois personnes, 21 personnes auront déjà été sensibilisées à vos idées.)

**NOTE** : *À cette étape, il ne faut pas demander quoi que ce soit au public. Vous voulez seulement qu'il sache que le problème existe et qu'il est important.*

- Lorsque votre groupe sera suffisamment renseigné, proposez de *présenter des exposés* à des groupes confessionnels, à des groupes philanthropiques, etc.
- *Organisez des séances d'information* sur la violence familiale. Envoyez des invitations spéciales aux citoyens influents ainsi qu'à d'autres personnes susceptibles de s'intéresser à la question. Expliquez la violence familiale à l'aide de films, de conférences ou de communications de comités, et terminez la séance par une période de questions.
- Si des journaux locaux publient des rubriques rédigées par des représentants d'organismes, demandez à ces derniers de *consacrer une rubrique à la violence familiale.*
- *Demandez aux médias locaux* (journaux et postes de radio locaux, poste de télévision communautaire) de transmettre de l'information sur vos activités. (Note : Pour vous assurer que l'information n'est pas déformée, allez voir le rédacteur en chef ou les journalistes pour qu'ils disposent de renseignements exacts.)

**NOTE** : *N'oubliez pas, au fil des étapes, de continuer à informer les personnes clés et le grand public au sujet de vos activités.*

## **Obstacles possibles à la PREMIÈRE ÉTAPE**

### **Impatience du groupe**

Certains membres du groupe peuvent être moins intéressés à s'informer et à sensibiliser la collectivité. Il est possible qu'ils veuillent agir tout de suite au lieu de prendre le temps de se renseigner.

Si ces membres apprennent le tort causé par les groupes communautaires qui se sont lancés sans cerner le problème, ils comprendront peut-être que le temps qu'ils passent à s'informer n'est pas perdu.

Ceux qui ont hâte de poser des gestes concrets peuvent organiser des activités de sensibilisation du public pour combler leur besoin d'action.

Il est également important d'établir des règles de base, élaborées par les membres du groupe et respectées par ces derniers. À titre d'exemple, ces règles peuvent être

aussi simples que l'obtention d'un consensus avant la prise d'une décision finale ou l'obtention de la majorité des voix lors du vote préalable à toute prise de décision.

### **Résistance de la collectivité**

Dès que vous aborderez la question de la violence familiale, vous entendrez des commentaires comme les suivants : Ça n'existe pas dans notre collectivité. Les femmes n'ont que ce qu'elles cherchent, ou Ce qui se passe dans une famille ne nous regarde pas. Le groupe devrait discuter des façons de réagir à ces points de vue.

Entendre ou lire le récit d'une victime de violence familiale peut être suffisant pour ébranler des convictions erronées. Vous pouvez aider les gens à comprendre ce que représente la violence familiale à l'aide de témoignages présentés en personne ou par écrit, et à l'aide de vidéocassettes et de films.

Il peut être particulièrement difficile pour les habitants *des petites collectivités* d'admettre l'existence de la violence chez leurs voisins et leurs amis. S'ils connaissent des familles aux prises avec ce problème, ils peuvent avoir peur de mettre la main dans un sac d'embrouilles, et souhaiter ne plus entendre parler de violence familiale.

Si on leur fait comprendre que la violence est présente dans toutes les collectivités et que les familles touchées peuvent être aidées, ils auront **peut-être** plus de facilité à admettre l'existence du problème.

*Dans les grandes collectivités*, il sera plus difficile de repérer les personnes clés ou de joindre le grand public.

Il faudra probablement diviser la collectivité en groupes cibles et déterminer comment joindre chacun de ces groupes.

## **Résultats de la PREMIÈRE ÉTAPE**

### **Vous aborderez le problème avec réalisme**

Votre groupe sera mieux informé sur la violence familiale et pourra donc s'y attaquer de façon plus réaliste. En prenant le temps de vous renseigner, vous éviterez des erreurs qui vous coûteraient cher par la suite.

### **Vous aurez plus de chances d'obtenir l'appui de la collectivité**

Si vous discutez du problème de façon informelle, et si vous transmettez aux autres ce que vous savez, les gens auront de plus en plus de facilité à admettre que la violence familiale est un problème réel et important. Votre groupe aura donc plus de chances d'être appuyé par la collectivité lorsqu'il passera à l'action.

### **Vous aiderez à prévenir la violence**

En sensibilisant les gens au problème, vous, aiderez à le prévenir à long terme.

## **Deux collectivités à la PREMIÈRE ÉTAPE**

DANS UNE VILLE DE TAILLE MOYENNE, une coordonnatrice de programmes sociaux s'inquiétait de voir autant d'enfants négligés ou maltraités par leurs parents.

Elle avait l'impression que les parents ne voulaient pas vraiment faire du mal aux enfants, mais qu'ils ne se rendaient pas compte du tort que causaient leurs insultes, leurs gifles et leur manque de soutien.

La coordonnatrice consulta ses collègues à ce sujet, et beaucoup lui dirent qu'ils avaient la même impression.

Les employés de l'organisme décidèrent de parler aux représentants d'autres organismes pour savoir s'ils étaient du même avis.

Après un certain temps (après l'application du processus présenté dans ce document), leurs discussions aboutirent à l'ouverture d'un centre de ressources pour les parents, où ceux-ci pouvaient suivre des cours, développer leurs compétences et obtenir de l'aide pour mieux, prendre soin de leurs enfants.

DANS UNE PETITE COLLECTIVITÉ RURALE, une femme s'inquiétait de la violence conjugale.

Elle en parla à quelques amis, dont une femme qui habitait dans une collectivité voisine où des services de soutien familial et communautaire étaient offerts.

L'amie parla au directeur de ces services, qui effectua discrètement quelques vérifications auprès de travailleurs sociaux et de policiers. Cette première vérification prouva qu'il y avait effectivement des cas de violence conjugale dans la région.

Le directeur des services rencontra la personne qui s'était questionnée à l'origine, ainsi que trois de ses amies. Ils se rendirent compte, en discutant, que le problème était trop sérieux pour qu'une collectivité s'y attaque toute seule.

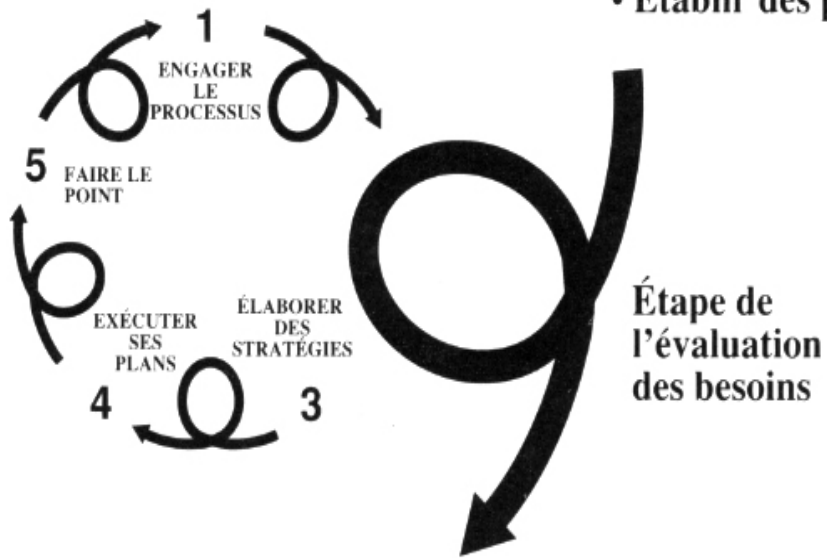
Ils dressèrent une liste de personnes qu'ils connaissaient dans cinq collectivités de la circonscription, et dans les mois qui suivirent, abordèrent le problème au cours de conversations.

Ces conversations menèrent finalement à la création d'un comité régional chargé d'aider les victimes de violence conjugale.

# 2

## DÉFINIR LE PROBLÈME

- Obtenir des données
- Vérifier les besoins
- Établir des priorités



## 2. Définir le problème

### Les tâches à accomplir

Vous avez informé votre groupe sur la nature de la violence familiale et commencé à sensibiliser le public au problème. Il faut maintenant recueillir des données plus précises. L'étape de l'évaluation des besoins comprend trois tâches :

1. OBTENIR DES DONNÉES sur la violence familiale à l'échelle communautaire : l'ampleur du problème, les besoins des personnes engagées dans une relation de violence, les ressources qui existent et les lacunes à combler.
2. VÉRIFIER LES BESOINS - Vérifiez vos conclusions auprès de vos sources d'information, des personnes clés de la collectivité, et du public.
3. ÉTABLIR DES PRIORITÉS - Décidez quels besoins votre groupe s'efforcera de combler.

## **Pourquoi l'ÉVALUATION DES BESOINS est-elle nécessaire?**

Votre groupe doit OBTENIR DES DONNÉES sur la violence familiale dans la collectivité pour :

- savoir quels sont les véritables besoins à combler;
- être en mesure de planifier;
- pouvoir se fixer des priorités.

Si le groupe dispose de données précises, il pourra fonder ses actions sur les faits.

Le groupe doit VÉRIFIER LES BESOINS pour :

- être certain de comprendre la situation;
- être certain que les personnes clés et les autres citoyens sont conscients de l'existence du problème.

En vérifiant les besoins, vous accroîtrez votre crédibilité à l'échelle communautaire.

Votre groupe doit ÉTABLIR DES PRIORITÉS en décidant quels besoins précis il cherchera à combler, étant donné qu'aucun groupe ne peut tout faire à lui seul. Il est préférable de concentrer vos efforts pour obtenir des résultats plutôt que de les éparpiller et de ne rien accomplir.

## **Comment accomplir les tâches liées à l'ÉVALUATION DES BESOINS?**

### **Obtenir des données**

À la première étape du processus, vous avez recueilli des renseignements généraux sur la violence familiale (comment et pourquoi elle se produit, et les besoins possibles). Votre but était d'assurer une meilleure compréhension globale des relations de violence.

À l'étape de l'évaluation des besoins, vous devez obtenir plus de détails sur la violence familiale dans votre collectivité :

- **LE PROBLÈME** : Quelle est l'ampleur de la violence familiale dans votre collectivité? Sous quelles formes se présente-t-elle?
- **LES BESOINS** : Quels sont les besoins des personnes engagées dans une relation de violence? Quelles attitudes des membres de la collectivité influencent ces personnes? Quels sont les besoins de ceux qui veulent les aider?
- **LES RESSOURCES** : Quels services, compétences et sources de financement sont actuellement utilisés pour combler les besoins? Qui fait quoi, et pour qui?
- **LES LACUNES** : Que reste-t-il à faire pour réduire la violence familiale à l'échelle communautaire?

C'est en QUESTIONNANT que vous pourrez recueillir des données sur l'ampleur de la violence familiale dans votre collectivité, ainsi que sur les besoins. les

Briser le cycle : l'apport des collectivités

ressources et les lacunes se rapportant au problème. Mener des entrevues ou des enquêtes, avoir des entretiens. prendre connaissance de statistiques, etc., constituent différentes façons de questionner.

À QUI faut-il poser des questions?

Aux trois groupes suivants :

- **LES ORGANISMES ET LES PROFESSIONNELS** qui peuvent être confrontés à la violence familiale :
  - enseignants
  - services de santé
  - services de soutien à domicile
  - services pour les aînés
  - policiers
  - services sociaux, services pour la famille et services de protection de la jeunesse
  - clergé ou associations de pasteurs
  - conseillers en économie domestique de régions rurales
  - services de consultation
  - services de santé mentale
  - médecins et autres professionnels de la santé
  - hôpitaux
  - services téléphoniques d'information ou d'écoute en situation de crise
  - tribunaux, aide juridique, avocats
  - agents de libération conditionnelle et agents de probation
  - refuges pour femmes de la région (qui traitent peut-être des cas ou reçoivent des appels de votre secteur)
  - conseillers en matière de toxicomanie
- **DES PERSONNES AYANT ÉTÉ VICTIMES DE VIOLENCE FAMILIALE**, mais qui se sont assez distancées de leur expérience pour la mettre en perspective. Elles peuvent vous renseigner sur ce qui leur a été utile et ce qui aurait pu l'être.
- **LES PERSONNES CLÉS** et d'autres citoyens : Si vous connaissez leur opinion sur le problème, les besoins, les ressources et les lacunes, vous pourrez envisager la situation sous un autre point de vue, et mieux prévoir les attitudes auxquelles vous aurez peut-être à faire face plus tard.

En cherchant à connaître les faits, n'oubliez pas les besoins. les ressources et les lacunes existant dans votre collectivité.

- *Vous devrez prouver votre crédibilité, c'est-à-dire expliquer de quel droit vous posez des questions. Les organismes et les professionnels du domaine, entre autres, voudront savoir qui vous êtes et comment vous utiliserez l'information mise à votre disposition avant de vous communiquer leurs données et leurs plans.*
- *Votre groupe aura peut-être de la difficulté à évaluer l'ampleur du problème dans la collectivité. Nous savons que ni les victimes ni les agresseurs ne veulent parler de leur situation. Beaucoup de temps, peut s'écouler avant qu'une relation de violence ne soit exposée au grand jour. Souvenez-vous aussi que ce ne sont pas tous les organismes confrontés à la violence familiale qui admettent l'existence du problème et enregistrent les cas.*
- *Vous voudrez connaître la qualité et la nature des services qui sont offerts. Il existe peut-être, au niveau communautaire, des services qui pourraient aider les personnes marquées par la violence familiale, mais le personnel fournissant ces services n'est peut-être pas qualifié pour le faire actuellement.*

Lorsque votre groupe examinera l'information recueillie, il constatera peut-être que certains services ne sont pas offerts dans votre collectivité. Il peut s'agir, par exemple, de services de prévention, de soutien d'urgence ou de suivi qui pourraient être utiles aux personnes affectées par la violence familiale.

Cet examen préliminaire vous aidera à définir les besoins que vous chercherez à combler, ainsi qu'à vous fixer des priorités.

Mais avant de prendre des décisions difficiles au sujet de votre orientation, vous devez VÉRIFIER LES BESOINS...

### **Vérifier les besoins**

Maintenant que vous avez des données en main, vos objectifs sont les suivants :

- faire vérifier, par des personnes à l'extérieur du groupe, les besoins et les lacunes que vous avez remarqués
- faire comprendre au public qu'il existe réellement des besoins.

### **COMMENT VÉRIFIER LES BESOINS :**

- *Communiquez avec tous ceux à qui vous avez parlé lors de la collecte d'information. Faites-leur savoir ce que vous avez appris, et expliquez-leur vos conclusions préliminaires ainsi que les lacunes que vous avez décelées. (Il peut s'agir, par exemple, d'un manque d'information du public ou des professionnels, de l'absence de services, ou de la nécessité d'adapter les services existants en fonction de la violence familiale.)*

Demandez aux personnes à qui vous parlez si elles sont d'accord avec vos résultats. Si non, réévaluez votre information et corrigez-la au besoin.

**Attention : Assurez-vous de la crédibilité de vos données avant de les présenter publiquement. Plus d'un groupe a connu des difficultés parce que le public ne croyait pas l'information qui lui était transmise, et n'admettait donc pas l'existence du problème. Le travail du groupe a ainsi été ralenti pendant plusieurs années.**



- Veillez à ce que les personnes clés (les guides d'opinion) soient informées des résultats de vos démarches. Donnez-leur des copies de vos rapports et discutez avec elles. Tâchez de bien comprendre leurs réactions, car elles peuvent refléter celles de la collectivité.
- *Une fois que l'information a été vérifiée et acceptée par des personnes ne faisant pas partie du groupe, communiquez-la au public.*
  - les membres du groupe peuvent avoir de nouvelles conversations avec leurs connaissances;
  - vous pouvez présenter des séances d'information à des groupes communautaires;
  - diffusez des communiqués expliquant ce que vous avez fait et comment vous avez vérifié vos données;
  - organisez des séances d'information publiques.

### Établir des priorités

Votre groupe est maintenant conscient des problèmes, des besoins, des ressources potentielles et des lacunes existant au niveau communautaire. Il se trouve maintenant à un point tournant. Il peut passer de l'exploration à l'action.

Certains groupes demandent à une personne de l'extérieur de les aider à déterminer les éléments à considérer et les décisions à prendre à cette étape.

À la lumière de l'information que vous avez en main, vous devez prendre une décision majeure : parmi tous les aspects du problème dont vous pourriez vous occuper, sur quel(s) allez-vous vous concentrer? Il faudra déterminer :

- LA MISSION DU GROUPE (ou sa raison d'être);  
le groupe devrait-il se fixer une mission **générale**? (ex. : réduire la violence familiale dans la collectivité) OU  
une mission **plus précise**? (ex. : veiller à ce que les personnes exploitées sexuellement pendant leur enfance reçoivent les services de consultation nécessaires)

Après avoir pris cette décision, le groupe devrait se livrer à une introspection avec un regard neuf. Il est possible que certaines façons de procéder ne soient plus pertinentes vu que l'accent sera mis sur l'action au lieu de l'exploration. Le groupe doit examiner les points suivants :

- SA STRUCTURE (ou son organisation):  
le groupe devrait-il devenir un organisme à but non lucratif, une société, ou adopter une structure **informelle** et souple? OU  
être **constitué en personne morale**? (Si le groupe pense gérer de l'argent, il devrait se faire reconnaître comme une personne morale. Pour savoir qui consulter à ce sujet, voir à la fin du présent guide.)
- SA COMPOSITION (ou les membres qui le forment)

Vu la nature des besoins à combler et le but du groupe, les membres devraient-ils inviter d'autres personnes à se joindre à eux?

Beaucoup de groupes trouvent utile de compter dans leurs rangs :

- une ou deux personnes qui ont connu un problème de violence familiale et qui s'en sont tirées;
- des professionnels et des représentants d'organismes;
- des personnes dont la crédibilité est établie au sein de la collectivité.

## **Obstacles possibles à l'étape de L'ÉVALUATION DES BESOINS**

### **Obtention de données**

- Les organismes ne possèdent peut-être pas d'information sur la violence familiale ou ne veulent peut-être pas vous la communiquer. Il peut alors être difficile d'évaluer l'ampleur du problème. (Soyez honnête quant aux limites de l'information dont vous disposez.)
- Il est parfois difficile d'avoir des renseignements, sur les services offerts.
- La liste des services qu'on dit être offerts et celle des services qui le sont vraiment ne concorderont peut-être pas parfaitement. (Tâchez de ne pas attaquer ou critiquer des organismes qui pourraient vous aider, pour ne pas vous les mettre à dos.)

### **Vérification des besoins**

- Les personnes de l'extérieur peuvent contester l'information que vous diffusez. (Le groupe doit être prêt à expliquer comment il a obtenu les données, recensé les ressources et déterminé les besoins.)
- Certains ne seront peut-être pas d'accord avec votre interprétation de l'information. (Écoutez-les et vérifiez vos conclusions; il se peut qu'ils aient raison.)

### **Établissement des priorités**

- Avoir une approche globale (prévention, intervention et suivi) peut s'avérer difficile s'il y a des pressions en vue de l'ouverture d'un refuge ou de la prestation d'autres services d'urgence.
- Il est possible que des membres veuillent orienter le groupe de façon très différente. Certains choisiront peut-être de le laisser.
- Il se peut que le groupe ne veuille pas préciser sa mission et définir sa structure. S'il ne le fait pas, certains problèmes surgiront peut-être plus tard si des membres tentent d'atteindre des objectifs incompatibles, ou si la structure ne permet pas de réaliser les activités voulues.

## Résultats de l'étape de l'ÉVALUATION DES BESOINS

- *Vous disposerez d'une base d'information crédible* (assurez-vous bien qu'elle l'est!) sur laquelle vous pourrez vous fonder pour passer à l'action.
- *La collectivité croira que les besoins sont réels.* Vos conversations avec différentes personnes vous permettront d'obtenir de la collaboration à l'échelle communautaire.
- *Vous aurez bien défini votre orientation,* et vous aurez choisi la structure et la composition facilitant le plus votre mission.

### Deux collectivités à l'étape de l'ÉVALUATION DES BESOINS

DANS UNE GRANDE VILLE, un comité de citoyens était préoccupé par l'exploitation de personnes âgées.

Le comité commença par se renseigner sur l'importance du problème. Il décida ensuite de recueillir des données sur la situation dans sa collectivité.

Grâce à des efforts collectifs, le comité reçut une subvention lui permettant de superviser un projet axé sur le recensement des services offerts et des services nécessaires dans la lutte communautaire contre l'exploitation des aînés.

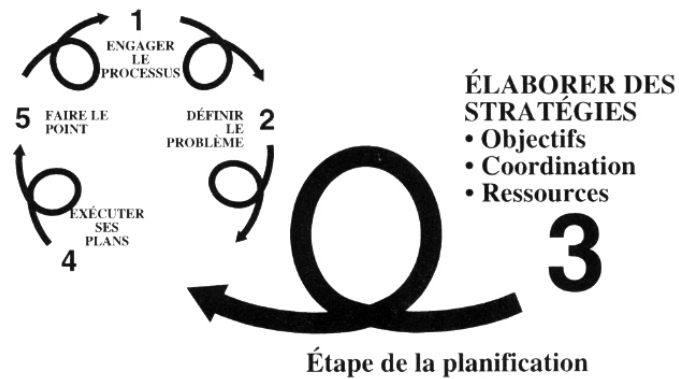
DANS UNE VASTE RÉGION RURALE, des personnes provenant de collectivités de six comtés différents décidèrent de se réunir parce qu'elles s'inquiétaient de l'exploitation sexuelle des enfants.

Chaque collectivité savait que le problème existait, mais ignorait comment s'y attaquer.

Les membres du groupe voulaient savoir combien de cas avaient été enregistrés dans la région, si d'autres habitants de la région s'inquiétaient à ce sujet, quels services étaient ou devraient être offerts, et comment les enfants pourraient avoir accès à ces services dans un secteur si vaste mais peu peuplé.

Afin d'obtenir des réponses et de déterminer la meilleure façon d'aider les enfants victimes

d'exploitation sexuelle, le comité recueillit les fonds nécessaires pour charger une société experts-conseils d'effectuer une évaluation des besoins et une étude de faisabilité approfondies dans la région.



### 3. Élaborer des stratégies

#### Les tâches à accomplir

À l'étape de la planification, trois tâches doivent être accomplies :

1. FIXER DES BUTS ET DES OBJECTIFS,
2. COORDONNER LES ACTIVITÉS;
3. TROUVER DES RESSOURCES.

#### EXEMPLE

BESOIN À COMBLER DANS LA COLLECTIVITÉ:  
SERVICES DE SUIVI POUR LES PERSONNES MALTRAITÉES

BUT : Veiller à ce que les femmes victimes de violence reçoivent du soutien, de l'encouragement et de l'aide concrète pour au moins un an après une situation de crise.

OBJECTIFS :

- Créer un réseau de bénévoles formés pour rester en contact avec les femmes pendant l'année suivant leur départ d'un refuge d'urgence.
- Encourager les organismes de services (logement social, consultation, formation professionnelle, etc.) à tenir compte des besoins particuliers des femmes ayant été maltraitées.

#### Pourquoi l'étape de la PLANIFICATION est-elle nécessaire?

Si vous ne savez pas où vous allez (si vous n'avez ni buts ni objectifs), vous risquez de vous retrouver ailleurs... Si vous ignorez qui fait quoi (manque de

coordination), certaines tâches ne seront peut-être pas accomplies.. Et si vous n'obtenez pas le soutien dont vous avez besoin (manque de ressources), vous ne pourrez peut-être pas aider les personnes aux prises avec la violence familiale.

Grâce à la planification, votre groupe pourra mieux s'orienter, canaliser ses efforts, et se satisfaire de ses réalisations. Il aura aussi plus de chances d'apporter les changements qu'il désire au sein de la collectivité.

## **Comment exécuter les tâches relatives à la PLANIFICATION?**

### **Établir des buts et des objectifs**

En tenant compte des besoins et des lacunes décelés à l'échelle communautaire ainsi que de la mission du groupe, déterminez les éléments suivants :

- les besoins particuliers que le groupe cherchera à combler (BUTS);
- ce qui doit être réalisé en vue d'atteindre ces buts (OBJECTIFS).

### **Assurer une coordination efficace**

Décidez ce qui doit être fait pour atteindre vos objectifs : **qui fera quoi et quand? Comment saurez-vous** ce qui aura été fait?

### **Trouver des ressources**

Déterminez de **quelles** ressources le groupe a besoin (temps, expertise, installations, publicité, fonds) et **comment** les obtenir.

À cette étape, de nombreux groupes déploient beaucoup d'efforts pour demander des subventions et recueillir des fonds.

### **Obstacles possibles à l'étape de la PLANIFICATION**

- Les gens n'aiment pas toujours prendre le temps de fixer des buts et des objectifs. Ils préféreraient passer à l'action sans planifier.
- Le groupe peut s'entendre sur la nature de ses objectifs, mais non sur la façon de les atteindre. Il pourrait donc y avoir de la tension entre les membres.

### **Résultats de l'étape de la PLANIFICATION**

- Votre groupe saura où il va et sera plus satisfait du travail accompli.
- Vous aurez réfléchi sérieusement à la meilleure façon d'atteindre vos objectifs.
- Vous aurez plus de crédibilité sur la scène communautaire.

## Deux collectivités à l'étape de la PLANIFICATION

DANS UNE VASTE RÉGION URBAINE, un groupe avait constaté, lors de conversations, de travaux de recherche et d'une étude, qu'un pourcentage élevé d'enfants autochtones avaient été maltraités et exploités sexuellement.

À partir des résultats de son étude, le groupe commença à préparer des stratégies pour faire face à cette situation.

Le groupe se fixa deux grands buts : assurer des soins aux enfants autochtones victimes de mauvais traitements, et réduire les cas de violence dans le secteur du centre-ville où il oeuvrait. Il élaborait ensuite des objectifs plus précis.

Le premier objectif était d'ouvrir un établissement pouvant offrir des soins intensifs aux enfants autochtones maltraités.

Le deuxième objectif, complétant le premier, était d'offrir aux victimes des services de consultation et de soutien à long terme.

Le groupe déterminait aussi que la prestation de services de consultation, d'information et de soutien à d'autres membres des familles touchées favoriserait le rétablissement des victimes, et réduirait le recours à la violence par la suite.

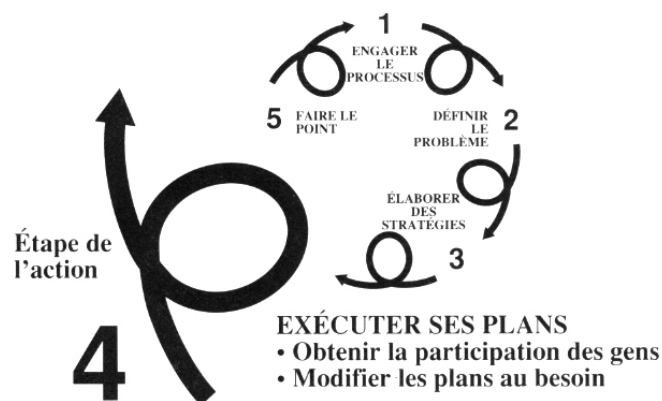
DANS UNE PETITE VILLE, un groupe de prévention de la violence familiale avait évalué les besoins de sa collectivité et avait constaté qu'il était nécessaire d'offrir des services d'intervention d'urgence, de sensibilisation, d'information et de soutien aux personnes aux prises avec la violence familiale.

Des services d'intervention d'urgence étaient offerts par un refuge pour femmes situé à une quarantaine de kilomètres. Par conséquent, le premier objectif du groupe ne fut pas d'ouvrir un établissement, mais de créer un réseau de transport permettant de conduire les victimes dans un lieu sûr.

Dans une optique à plus long terme, le groupe décida d'élaborer des stratégies communautaires qui aideraient les victimes et les agresseurs à mettre leur expérience au profit de leur développement et à vivre sans violence.

À la lumière de cette décision, le groupe choisit de canaliser ses efforts pour ouvrir un centre de ressources offrant de l'information sur les différentes formes de violence familiale. Il se fixa aussi comme objectif de créer des groupes de soutien pour les victimes (adultes et enfants), ainsi que des groupes de maîtrise de la colère pour les agresseurs.

Le groupe présenta ensuite ses objectifs à l'échelle communautaire. Il reçut un tel appui qu'il put ouvrir son centre de ressources.



## 4. Exécuter ses plans

### La tâche à accomplir

Voici enfin le temps d'exécuter vos plans pour atteindre vos objectifs!

### Comment exécuter ses plans d'ACTION

- *Choisissez bien vos collaborateurs.* Par exemple, si vous vous occupez de transport d'urgence, collaborez avec des groupes qui ont des liens avec le secteur du transport.
- *Veillez à ce que les personnes clés soient informées* de vos plans et de vos activités. Si ces personnes soulèvent des objections, discutez-en à votre prochaine réunion.
- *Informez le public* de ce que vous faites. Si vous vous heurtez à de la résistance, revenez sur vos pas et travaillez davantage à la sensibilisation du public. Assurez-vous que vous avez fait appel à toutes les personnes appropriées.
- À chaque réunion, évaluez le progrès du travail planifié. Si une activité ne donne pas les résultats escomptés, modifiez vos plans.

### Obstacles possibles à l'étape de L'ACTION

Chaque groupe se bute à des difficultés un jour ou l'autre. Voici les plus courantes :

- les différentes interprétations, chez les membres, de ce que le groupe tente d'accomplir; les différences entre leurs valeurs et leurs buts;
- le manque de participation d'autres personnes importantes;
- le manque d'appui du public (ce qui peut entraver la réalisation du projet, ou empêcher l'obtention des ressources nécessaires);
- une mauvaise planification et l'omission de détails;
- des malentendus concernant la répartition des tâches;  
un manque de communication entre les personnes qui remplissent les tâches.

### Résultats

- Aider à réduire la violence familiale dans votre collectivité, comme vous le vouliez.
- Avoir la satisfaction du travail accompli.

## Deux collectivités à l'étape de l'ACTION

DANS UNE GRANDE VILLE, un groupe communautaire s'était fixé des objectifs en vue de sensibiliser les gens à la violence familiale.

Le groupe voulait que des citoyens d'intérêts et de groupes d'âge variés connaissent et comprennent davantage les diverses formes de la violence familiale. Il tenait à organiser autre chose que de simples séances d'information publiques, pour faire plus d'effet.

À partir de ces objectifs, le groupe décida de mettre sur pied une série de pièces de théâtre sur la violence familiale pour les présenter dans les écoles locales, à des groupes confessionnels et à d'autres assemblées au niveau communautaire.

Le groupe prépara ses scénarios en s'inspirant en partie de l'expérience de quelques-uns de ses jeunes comédiens.

La préparation des pièces aida certains jeunes à mieux comprendre ce qui leur était arrivé et à se rétablir. Le théâtre leur permettait d'exprimer ce qu'ils n'avaient pas été capables de dire en leurs mots.

Les pièces revêtaient le caractère d'un divertissement, mais étaient aussi fort utiles pour aider les gens à comprendre les problèmes liés à la violence familiale.

Des centaines de personnes y ont assisté. Le groupe compte maintenant se rendre dans les régions rurales.

DANS UNE PETITE VILLE, le conseil d'administration d'un refuge pour femmes constata qu'il fallait consacrer plus de fonds à l'implantation de programmes d'information et d'autres programmes non couverts par l'organisme lui accordant du financement.

Le conseil voulait aussi que les citoyens connaissent mieux les services du refuge, qu'ils sachent qu'il était beaucoup utilisé, et qu'ils soient conscients de la fréquence de la violence familiale dans la société. Enfin, il tenait aussi à faire quelque chose d'original.

Avec ces objectifs en tête, les membres du conseil préparèrent une campagne de collecte de fonds sur le thème femmes en prison, campagne qu'ils voulaient lancer pendant le mois de la sensibilisation à la violence contre les femmes.

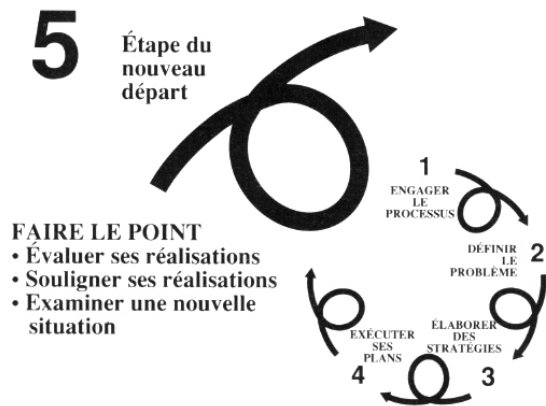
Le groupe communiqua avec certaines des femmes les plus en vue sur la scène locale ou régionale, et leur demanda de passer un certain temps en cellule-. Pour être libérée, chaque femme devrait recueillir des dons de particuliers, d'entreprises et de parents pour payer sa caution.

On installa là cellule un samedi, au milieu d'un centre commercial. Chaque femme fut accusée d'une infraction ridicule et subit un semblant de procès public. Des citoyens s'empressèrent de payer les cautions. Pendant qu'ils étaient sur place, ils pouvaient visiter des kiosques, regarder des vidéocassettes et s'informer sur les activités du refuge ainsi que sur la violence familiale.

Cette activité avait été annoncée dans la presse pendant des semaines; on présentait la campagne et on expliquait que des femmes étaient prisonnières de relations de violence. Le sujet était aussi très populaire chez les femmes qui devaient être dans la cellule.

En une journée, le groupe réussit à recueillir 16 000 \$.





## 5. Évaluer et souligner ses réalisations

Il est important que le groupe évalue et souligne ses réalisations, et se questionne pour déterminer comment s'améliorer et quelle direction prendre. Il doit le faire à intervalles réguliers, soit plusieurs fois par année au début, puis au moins une fois par année par la suite.

En suivant le processus proposé dans ce document, vous avez beaucoup plus de chances de réussir à mettre en oeuvre les services nécessaires pour réduire la violence familiale à l'échelle communautaire.

Soyez certain que vous aurez sensibilisé les citoyens au problème, que vous serez mieux informé et que vous aurez acquis diverses compétences. Et si tout va bien, vous aurez changé l'attitude de la collectivité, vous l'aurez aidée à offrir du soutien aux personnes touchées par la violence familiale ainsi qu'à celles qui s'en occupent, et vous aurez réussi à réduire cette violence au niveau communautaire. Félicitations!

### Deux collectivités à l'étape du NOUVEAU DÉPART

UN SERVICE DE POLICE lança une campagne de prévention de la violence envers les enfants dans les écoles locales.

Avant d'entreprendre cette campagne, le service avait monté un dossier sur le nombre de cas de violence envers les enfants auxquels avaient dû faire face ses employés et ceux des services sociaux.

Des policiers commencèrent à visiter les classes de tous les niveaux pour parler de la violence envers les enfants. Ils expliquaient ce que c'était, qui pouvait en être victime, et soulignaient qu'aucun enfant n'était obligé de rester à un endroit où on le maltraitait.

Des séances d'information furent aussi présentées à des groupes communautaires.

Après le lancement de la campagne, on effectua une évaluation qui révéla une augmentation considérable du nombre de signalements de cas de violence envers les enfants. Les appels provenaient d'enfants, de parents et d'enseignants. Certaines personnes ne téléphonaient que pour avoir plus d'information, afin de savoir quoi faire le cas échéant.

La campagne permit d'intéresser et de sensibiliser la collectivité au problème, et de retirer des enfants de foyers violents,

C'était une belle réussite.

Le conseil d'administration d'UN REFUGE POUR FEMMES voulait remercier toutes les personnes grâce auxquelles les services de l'établissement pouvaient être offerts.

Il envoya donc des invitations spéciales à une opération portes ouvertes, pendant laquelle il décerna des certificats de reconnaissance à de nombreux bénévoles ainsi qu'aux principaux organismes et particuliers ayant versé des fonds.

Tout en prenant un goûter, les participants purent visiter le refuge et examiner l'exposition préparée à leur intention. C'était un bon moyen de les encourager à aider les autres, et de les sensibiliser davantage à la violence familiale.

## COMPRENDRE LES BESOINS

Le processus décrit dans les pages précédentes peut être adapté pour aider votre collectivité à lutter contre toutes les formes de violence familiale. Il propose une **MÉTHODE** pour faire face à cette violence.

Vous devrez aussi penser sérieusement aux **MESURES** que vous pouvez prendre à l'échelle communautaire (démarches, services ou programmes) pour aider à réduire la violence familiale.

Toutes les formes de violence familiale ont des caractéristiques communes, mais chacune d'elles a aussi des caractéristiques particulières. La prochaine section porte sur trois types de mauvais traitements : la violence conjugale (envers les femmes), la violence envers les enfants, et l'exploitation des aînés.

Il existe d'autres formes de violence familiale. Par exemple, une femme peut maltraiter son conjoint, et un adolescent peut exploiter un enfant plus jeune ou ses parents. Nous en savons moins sur ces types de violence. Cette section ne donne donc pas d'exemples concernant les besoins particuliers à combler dans ces cas.

L'information présentée dans les pages suivantes vous donnera peut-être des idées quant au soutien nécessaire dans votre collectivité.

Nous vous recommandons fortement de vous documenter davantage avant d'intervenir contre la violence familiale sur la scène communautaire. Certains documents utiles sont présentés à l'intérieur de la page couverture et à la fin du document.

### VIOLENCE CONJUGALE

CE DONT ELLE PEUT AVOIR BESOIN	CE QUI PEUT L'AIDER

**En tout temps :**

- Comprendre la dynamique de la violence conjugale pour qu'elle comprenne mieux ce à quoi elle doit faire face.
- Savoir qu'elle ne mérite pas d'être maltraitée, et que la violence existe vraiment, même si elle aimerait le nier.
- Être en contact avec des gens qui reconnaissent les signes des relations de violence, et qui peuvent l'aider à commencer à parler de sa situation.
- Savoir que, même si elle aime l'homme qui la maltraite, elle n'est pas responsable de ses actes et ne doit pas se blâmer pour la situation.\
- Avoir une meilleure estime d'elle-même et plus confiance en elle.

- Avoir facilement accès à de l'information sur les relations de violence.
- Pouvoir vivre des expériences qui lui donnent confiance en elle et une meilleure estime d'elle-même.
- Être traitée avec respect par les autres.
- Être crue quand elle raconte ce dont elle est victime.
- Recevoir l'aide de professionnels ou encore de personnes qui, sans être spécialistes, comprennent la dynamique de la violence conjugale.

**Lorsque survient une crise :**

- La sécurité sur le plan physique, pour elle et ses enfants (le cas échéant); savoir qu'elle n'est pas seule.
- Une aide sur le plan médical ou psychologique.
- Une aide financière.
- Connaître ses options du point de vue juridique.
- De la patience et de la compréhension à l'égard de son ambivalence (rester avec son conjoint ou le quitter).

- L'intervention de policiers ou de représentants d'autres services de protection pour mettre fin à la violence.
- Un refuge d'urgence.
- Des services de garde d'enfants.
- De l'assistance sociale ou de l'aide financière.
- Quelqu'un avec qui rester pendant la période critique.
- Les services d'un médecin compétent et compatissant.

<p><b>Lorsqu'elle aura demandé de l'aide :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La sécurité sur le plan physique.</li> <li>● Être traitée avec patience en ce qui concerne son trouble et son ambivalence.</li> <li>● Du soutien pour l'acceptation de la réalité et du danger que comporte sa situation.</li> <li>● Du temps pour se rétablir et du soutien affectif.</li> <li>● Du respect à l'égard de ses décisions (rester avec son conjoint ou le quitter).</li> <li>● Un logement abordable (si elle décide de quitter son conjoint).</li> <li>● De l'aide pour la considération de questions ayant une portée à long terme (emploi et nouveau départ).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une protection juridique ou une protection de la police.</li> <li>● De l'aide pour la résolution de problèmes juridiques et la vie quotidienne.</li> <li>● Des groupes d'entraide ou des occasions de rencontrer d'autres femmes dans la même situation.</li> <li>● Des services de consultation réguliers.</li> <li>● De l'aide pour trouver un logis, si elle décide de quitter son conjoint.</li> <li>● Une formation professionnelle ou des activités de planification de carrière.</li> </ul>
---	---

## Si un homme maltraite sa conjointe

CE DONT IL PEUT AVOIR BESOIN	CE QUI PEUT L'AIDER
<p><b>En tout temps :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Apprendre que la violence est inacceptable.</li> <li>● Savoir qu'il n'a pas besoin de recourir à la force physique pour être viril.</li> <li>● Savoir qu'il est responsable de ses actes.</li> <li>● Savoir qu'il est acceptable de demander de l'aide, et connaître les ressources communautaires.</li> <li>● Réfléchir aux questions liées à la domination (impulsivité et comportement dominateur ou manipulateur).</li> <li>● Apprendre à accepter ses sentiments et ceux des autres.</li> <li>● Acquérir une meilleure estime de lui-même</li> <li>● Comprendre comment les attitudes courantes dans la société influent sur son comportement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La sensibilisation du public; des discussions publiques sur l'inacceptabilité de la violence, même au foyer.</li> <li>● Être tenu responsable de ses actes par sa conjointe, ses voisins, ses parents et ses amis; ne pas être protégé ni défendu par ces personnes (qui devront peut-être être sensibilisées au problème).</li> <li>● Des cours sur la confiance en soi et la communication; l'apprentissage de l'empathie et d'autres modes d'expression de la colère.</li> <li>● Une thérapie ou un cours de groupe permettant d'examiner les valeurs et les attitudes qui contribuent à la violence.</li> <li>● Régler les problèmes liés à la violence dont il a été victime durant son enfance.</li> </ul>

<p><b>Lorsque survient une crise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Une intervention de l'extérieur pour qu'il cesse d'être violent.</li> <li>● Comprendre que toute forme de violence est inacceptable.</li> <li>● Comprendre que frapper un membre de la famille constitue une voie de fait - et donc un crime.</li> <li>● Comprendre que ce n'est pas la faute d'autrui s'il est violent. Il est le seul responsable de ses gestes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'intervention de policiers ou d'autres personnes pour mettre fin à la violence.</li> <li>● Être séparé des membres de sa famille (logis différents, ordonnance restrictive, etc.)</li> <li>● Être poursuivi pour voie de fait<sup>1</sup>.</li> </ul>
<p><b>Après un incident violent :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Arrêter de nier et de minimiser l'incident.</li> <li>● Assumer la responsabilité de ses gestes</li> <li>● Des mesures externes l'empêchant de commettre d'autres actes violents.</li> <li>● Du soutien pour faire face aux causes de son comportement violent.</li> <li>● Apprendre de nouvelles façons de se comporter.</li> <li>● Être déclaré coupable de voies de fait<sup>2</sup>.</li> <li>● Être tenu responsable de ses actes par sa famille, ses amis et le système juridique (qui devront peut-être être mieux sensibilisés au problème).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un traitement à long terme l'aidant à faire face aux causes de son comportement (ex. : valeurs, impulsivité, besoin de dominer).</li> <li>● Une formation sur la communication et la domination de sa colère.</li> <li>● Des groupes d'entraide ou de soutien après les services de consultation et de traitement formels.</li> </ul>

<sup>1</sup>Selon des études menées au Canada et aux États-Unis, les agresseurs accusés et reconnus coupables de voies de fait ont de 40 à 70 p. 100 moins de chances de récidiver.

<sup>2</sup>D'après des études menées au Canada et aux États-Unis, les agresseurs accusés et reconnus coupables de voies de fait ont de 40 à 70 p. 100 moins de chances de récidiver.

## Si un enfant vit dans un foyer violent

CE DONT IL PEUT AVOIR BESOIN

CE QUI PEUT L'AIDER

<p><b>En tout temps :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Comprendre qu'il n'est pas responsable du comportement violent ou du malheur de ses parents.</li> <li>● Savoir qu'il mérite d'être aimé.</li> <li>● Comprendre que la violence ne fait partie d'une vie familiale normale.</li> <li>● Comprendre qu'il n'est pas le seul enfant dans cette situation, et savoir que d'autres s'en sont tirés.</li> <li>● Des histoires, des livres et des films dans les bibliothèques pour enfants et les écoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Être en contact avec des adultes qui comprennent la situation et qui peuvent l'aider (ex. : un enseignant ou un adulte qui a vécu dans un milieu violent, mais qui a surmonté les difficultés).</li> <li>● Des services de consultation avec d'autres enfants dans la même situation; des groupes de soutien (quand l'enfant sera prêt).</li> <li>● Des groupes confessionnels, des groupes de l'école ou des groupes de jeunes où l'enfant est encadré et peut s'épanouir.</li> </ul>
<p><b>Lorsque survient une crise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La sécurité sur le plan physique.</li> <li>● Savoir qu'on s'occupera de lui.</li> <li>● Savoir et comprendre que la crise n'est pas de sa faute.</li> <li>● De la stabilité et une routine (ex. : rester à la même école si possible).</li> <li>● Savoir que ses parents l'aiment, même s'ils n'agissent pas en conséquence.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des services de protection.</li> <li>● De l'hébergement d'urgence, si nécessaire.</li> <li>● Des services de garde fournis par des adultes qui peuvent veiller à ce que l'enfant ait une routine et aille à l'école.</li> <li>● Quelqu'un à qui se confier; un ami adulte qui peut aider l'enfant à comprendre qu'il n'est pas responsable de la situation et qu'il mérite d'être aimé.</li> </ul>
<p><b>Si la famille éclate :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Autant de stabilité que possible.</li> <li>● De l'information sur ce qui se passe et sur la façon dont il petit être touché.</li> <li>● Des occasions de se distraire.</li> <li>● Apprendre des comportements non violents.</li> <li>● Du soutien pour se rétablir du traumatisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des adultes qui veillent à ce que l'enfant ait une routine.</li> <li>● Quelqu'un à qui se confier.</li> <li>● La thérapie par le jeu, des services de consultation, et des activités axées sur les sentiments.</li> <li>● Des occasions d'apprendre des comportements non violents.</li> </ul>

## VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS

### Si un enfant est maltraité par un parent ou un autre adulte abusant de sa confiance

CE DONT L'ENFANT PEUT AVOIR BESOIN

CE QUI PEUT L'AIDER

**En tout temps :**

- Comprendre ce qu'est l'exploitation.
- Comprendre qu'il n'est pas responsable de ce qui lui arrive; parler à quelqu'un qui lui expliquera qu'il ne doit pas se blâmer.
- Être en sécurité et ne plus avoir peur
- Savoir qu'il est important.
- Avoir une meilleure estime de lui-même.
- Recevoir du réconfort et de l'affection.
- Savoir qu'il peut recevoir de l'aide et savoir où la trouver.
- Être aidé par des gens faisant preuve de patience et de compréhension quant à son comportement; vivre dans un milieu où on l'appuie et on l'encadre de façon appropriée.
- De toutes les mesures déjà mentionnées pour venir en aide aux enfants qui vivent dans un milieu empreint de violence ou d'exploitation (voir le tableau précédent).
- Des services de protection.
- Des endroits où les enfants victimes de violence qui ne reçoivent aucune aide des services de protection de la jeunesse peuvent aller pour trouver du soutien auprès de personnes ressources.
- Du soutien communautaire pour les enfants (ex.: programmes de loisirs et d'aide à la famille, occasions de passer du temps avec des adultes équilibrés et bienveillants).

- Des services de consultation ou de traitement fournis par des personnes qui connaissent la dynamique et l'impact de la violence familiale.
- Un accès facile à des renseignements sur la violence envers les enfants.
- Des services de consultation de groupe avec d'autres enfants dans la même situation (lorsque l'enfant est prêt).
- Être en contact avec des familles saines et avoir de bons rapports avec des adultes qui le soutiennent au lieu de le punir.
- Avoir des activités normales pour son âge.
- Surmonter l'impact de la violence; apprendre à interagir avec les autres sans les exploiter ou prendre le rôle d'une victime; apprendre à faire confiance aux autres.
- Des services de consultation fournis aux membres de la famille qui n'ont pas maltraité l'enfant, pour qu'ils se remettent de leur traumatisme et comprennent que l'enfant n'est pas responsable de la violence ni des ruptures dans la famille.

**Lorsque le problème est dévoilé :**

- L'absence d'intimidation de la part de l'agresseur; l'absence de blâme pour ce qui arrive à la famille.
- Être informé et consulté au sujet de ce qui se produit et de la façon dont il sera affecté.
- Une compréhension de base (si son âge le permet) des services de protection de la jeunesse, des services policiers, du système juridique et des tribunaux.
- Savoir qu'on s'occupera de lui.
- De la stabilité (routine, école, etc.)

- La présence d'adultes compréhensifs; une personne à qui parler; des adultes qui peuvent servir d'exemples et peuvent aider l'enfant à se sentir en sécurité.
- Des dispensateurs de soins compétents.
- Un environnement sécuritaire où l'enfant se sent aimé.
- Une famille d'accueil si les services de protection de la jeunesse jugent que c'est nécessaire.

- Être accompagné par des personnes qui défendent ses droits si son cas est traité par les services de protection de la jeunesse, la police ou les tribunaux.

<sup>1</sup>Toute personne qui a de bonnes raisons de croire qu'un enfant a besoin des services de protection de la jeunesse est tenue de rapporter ce cas. Les organismes de protection de la jeunesse vont faire enquête et décider des mesures à prendre pour protéger l'enfant, au besoin.

## VIOLENCE CONJUGALE

<b>Si une femme est maltraitée par son conjoint</b>	
<b>CE DONT ELLE PEUT AVOIR BESOIN</b>	<b>CE QUI PEUT L'AIDER</b>
<p><b>En tout temps :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Comprendre la dynamique de la violence conjugale pour qu'elle comprenne mieux ce à quoi elle doit faire face.</li> <li>● Savoir qu'elle ne mérite pas d'être maltraitée, et que la violence existe vraiment, même si elle aimerait le nier.</li> <li>● Être en contact avec des gens qui reconnaissent les signes des relations de violence, et qui peuvent l'aider à commencer à parler de sa situation.</li> <li>● Savoir que, même si elle aime l'homme qui la maltraite, elle n'est pas responsable de ses actes et ne doit pas se blâmer pour la situation.</li> <li>● Avoir une meilleure estime d'elle-même et plus confiance en elle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Avoir facilement accès à de l'information sur les relations de violence.</li> <li>● Pouvoir vivre des expériences qui lui donnent confiance en elle et une meilleure estime d'elle-même.</li> <li>● Être traitée avec respect par les autres.</li> <li>● Être crue quand elle raconte ce dont elle est victime.</li> <li>● Recevoir l'aide de professionnels ou encore de personnes qui, sans être spécialistes, comprennent la dynamique de la violence conjugale.</li> </ul>
<p><b>Lorsque survient une crise :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● La sécurité sur le plan physique, pour elle et ses enfants (le cas échéant); savoir qu'elle n'est pas seule.</li> <li>● Une aide sur le plan médical ou psychologique.</li> <li>● Une aide financière.</li> <li>● Connaître ses options du point de vue juridique.</li> <li>● De la patience et de la compréhension à l'égard de son ambivalence (rester avec son conjoint ou le quitter).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● L'intervention de policiers ou de représentants d'autres services de protection pour mettre fin à la violence.</li> <li>● Un refuge d'urgence.</li> <li>● Des services de garde d'enfants.</li> <li>● De l'assistance sociale ou de l'aide financière.</li> <li>● Quelqu'un avec qui rester pendant la période critique</li> <li>● Les services d'un médecin compétent et compatissant.</li> </ul>



**Lorsqu'elle aura demandé de l'aide :**

- La sécurité sur le plan physique.
- Être traitée avec patience en ce qui concerne son trouble et son ambivalence.
- Du soutien pour l'acceptation de la réalité et du danger que comporte sa situation.
- Du temps pour se rétablir et du soutien affectif.
- Du respect à l'égard de ses décisions (rester avec son conjoint ou le quitter).
- Un logement abordable (si elle décide de quitter son conjoint).
- De l'aide pour la considération de questions ayant une portée à long terme (emploi et nouveau départ).

- Une protection juridique ou une protection de la police.
- De l'aide pour la résolution de problèmes juridiques et la vie quotidienne.
- Des groupes d'entraide ou des occasions de rencontrer d'autres femmes dans la même situation.
- Des services de consultation réguliers.
- De l'aide pour trouver un logis, si elle décide de quitter son conjoint.
- Une formation professionnelle ou des activités de planification de carrière.

**VIOLENCE ENVERS LES ENFANTS**

<b>Si un enfant est maltraité par un parent ou un autre adulte abusant de sa confiance</b>	
CE DONT L'ENFANT PEUT AVOIR BESOIN	CE QUI PEUT L'AIDER
<p><b>En tout temps :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Comprendre ce qu'est l'exploitation.</li> <li>● Comprendre qu'il n'est pas responsable de ce qui lui arrive; parler à quelqu'un qui lui expliquera qu'il ne doit pas se blâmer.</li> <li>● Etre en sécurité et ne plus avoir peur.</li> <li>● Savoir qu'il est important.</li> <li>● Avoir une meilleure estime de lui-même.</li> <li>● Recevoir du réconfort et de l'affection.</li> <li>● Savoir qu'il peut recevoir de l'aide et savoir où la trouver.</li> <li>● Être aidé par des gens faisant preuve de patience et de compréhension quant à son comportement; vivre dans un milieu où on l'appuie et on l'encadre de façon appropriée.</li> <li>● De toutes les mesures déjà mentionnées pour venir en aide aux enfants qui vivent dans un milieu empreint de violence ou d'exploitation (voir le tableau précédent).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des services de consultation ou de traitement fournis par des personnes qui connaissent la dynamique et l'impact de la violence familiale.</li> <li>● Un accès facile à des renseignements sur la violence envers les enfants</li> <li>● Des services de consultation de groupe avec d'autres enfants dans la même situation (lorsque l'enfant est prêt).</li> <li>● Être en contact avec des familles saines et avoir de bons rapports avec des adultes qui le soutiennent au lieu de le punir.</li> <li>● Avoir des activités normales pour son âge.</li> <li>● Surmonter l'impact de la violence; apprendre à interagir avec les autres sans les exploiter ou prendre le rôle d'une victime; apprendre à faire confiance aux autres.</li> <li>● Des services de consultation fournis aux membres de la famille qui n'ont pas maltraité l'enfant, pour qu'ils se remettent de leur traumatisme et comprennent que l'enfant n'est pas responsable de la violence ni des</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Des services de protection.</li> <li>● Des endroits où les enfants victimes de violence qui ne reçoivent aucune aide des services de protection de la jeunesse peuvent aller pour trouver du soutien auprès de personnes ressources.</li> <li>● Du soutien communautaire pour les enfants (ex.: programmes de loisirs et d'aide à la famille, occasions de passer du temps avec des adultes équilibrés et bienveillants).</li> </ul>	<p>ruptures dans la famille.</p>
<p><b>Lorsque le problème est dévoilé :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● L'absence d'intimidation de la part de l'agresseur; l'absence de blâme pour ce qui arrive à la famille.</li> <li>● Être informé et consulté au sujet de ce qui se produit et de la façon dont il sera affecté.</li> <li>● Une compréhension de base (si son âge le permet) des services de protection de la jeunesse, des services policiers, du système juridique et des tribunaux.</li> <li>● Savoir qu'on s'occupera de lui.</li> <li>● De la stabilité (routine, école, etc.)</li> <li>● Être accompagné par des personnes qui défendent ses droits si son cas est traité par les services de protection de la jeunesse, la police ou les tribunaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● La présence d'adultes compréhensifs; une personne à qui parler; des adultes qui peuvent servir d'exemples et peuvent aider l'enfant à se sentir en sécurité.</li> <li>● Des dispensateurs de soins compétents.</li> <li>● Un environnement sécuritaire où l'enfant se sent aimé.</li> </ul>

<sup>1</sup>Toute personne qui a de bonnes raisons de croire qu'un enfant a besoin des services de protection de la jeunesse est tenue de rapporter ce cas. Les organismes de protection de la jeunesse vont faire enquête et décider des mesures à prendre pour protéger l'enfant, au besoin.

### Si un parent ou un dispensateur de soins maltraite un enfant

CE DONT L'ADULTE PEUT AVOIR BESOIN	CE QUI PEUT L'AIDER

<p><b>En tout temps :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Être informé au sujet du développement normal de l'enfant et de ce à quoi il doit s'attendre; apprendre des méthodes de discipline non abusives.</li> <li>● Quelqu'un qui est capable de détecter tôt les problèmes ou les situations pouvant donner lieu à des problèmes, et d'offrir du soutien.</li> <li>● Des occasions d'acquérir une meilleure estime de lui-même et de se développer tant sur le plan personnel qu'en tant que parent.</li> <li>● L'acceptation et l'inclusion dans la collectivité.</li> <li>● Un répit de ses devoirs, parentaux; savoir qu'il est acceptable de demander de l'aide; connaître les ressources communautaires offertes.</li> <li>● Plus de ressources pour faire face aux besoins de la famille.</li> <li>● Quelqu'un pour aider la famille à composer avec le système; un défenseur de la famille.</li> <li>● Des services de consultation l'aidant à se remettre de traumatismes antérieurs.</li> <li>● Savoir que ni la collectivité ni la société ne tolèrent la violence envers les enfants.</li> <li>● Diverses méthodes de formation des parents : de la documentation claire, et concise; des activités de formation des parents dans le programme scolaire des adolescents; la diffusion par les médias de messages disant que les parents jouent un rôle important, que ce rôle peut être difficile et que les parents ont beaucoup de points</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● messages disant que les parents jouent un rôle important, que ce rôle peut être difficile et que les parents ont beaucoup de points communs; des outils pour que les parents surveillent leur comportement; un endroit accessible et non menaçant, la prestation de services de garde et de transport lors de l'implantation de programmes.</li> <li>● Des groupes d'entraide; des lignes d'écoute téléphonique pour les parents; des centres de ressources où les parents peuvent se rendre au besoin.</li> <li>● Des garderies coopératives, des garderies d'urgence ou d'autres services de garde auxquels les parents peuvent avoir recours lorsqu'ils ont besoin de répit ou lorsque des actes violents risquent d'être commis.</li> <li>● Des groupes d'accueil qui facilitent davantage l'intégration des familles à la collectivité.</li> <li>● Des programmes de soutien tels que des programmes d'adoption de grands-parents ou de parrainage d'une famille.</li> <li>● Comprendre qu'en dépit des circonstances, il est responsable de son comportement et des conséquences de celui-ci.</li> </ul>
<p><b>Si un adulte de la famille exploite sexuellement un enfant, voici ce dont cet adulte a besoin :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Savoir que la violence cause du tort à l'enfant, et que l'exploitation sexuelle est un crime.</li> <li>● Comprendre qu'il est responsable de son comportement, et qu'il ne doit pas exploiter les autres pour combler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recevoir de l'aide pour se remettre de traumatismes antérieurs.</li> <li>● Le renforcement, par les services de protection de la jeunesse et le système juridique, du caractère inacceptable et criminel de l'exploitation sexuelle.</li> <li>● Des programmes de consultation et de traitement spécialisés.</li> </ul>

**Si le conjoint d'un parent exploite sexuellement un enfant, voici ce dont le parent a besoin :**

- Quelqu'un qui l'écoute et qui l'aide à prendre des décisions.
- De l'aide pour comprendre que l'agresseur est le seul responsable de ses actes, et que la situation ne change pas sans intervention.

- Des services de consultation seul et avec l'enfant.
- Des groupes de soutien et d'entraide.
- Des programmes de consultation et de traitement spécialisés pour les parents n'ayant pas commis d'actes de violence.

## EXPLOITATION DES PERSONNES ÂGÉES

**Si une personne âgée est exploitée**

CE DONT ELLE PEUT AVOIR BESOIN	CE QUI PEUT L'AIDER
<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>En tout temps :</b></li> <li>● Comprendre la nature et les causes de l'exploitation des aînés.</li> <li>● Connaître ses droits.</li> <li>● Parler à quelqu'un qui peut comprendre sa situation et faire preuve d'empathie.</li> <li>● La sécurité sur les plans physique et affectif.</li> <li>● Être traitée avec respect par les autres, notamment les dispensateurs de soins; avoir le droit de prendre ses propres décisions.</li> <li>● De l'aide pour l'évaluation des options en matière de logement et pour le déménagement (le cas échéant).</li> <li>● Des moyens d'accroître son estime d'elle-même.</li> <li>● Que la personne âgée soit une femme ou un homme. beaucoup de ses besoins sont semblables à ceux d'une femme maltraitée.</li> <li>● Avoir facilement accès à de l'information sur l'exploitation des aînés, le vieillissement, les</li> </ul>	<p>problèmes de santé des aînés, leurs droits et les ressources communautaires mises à leur disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Des lignes téléphoniques d'information et d'orientation.</li> <li>● Des dispensateurs de soins aux aînés qui savent détecter les signes d'exploitation et connaissent les ressources communautaires;</li> <li>● Un endroit sécuritaire, où aller pour de courtes périodes; des services permettant de trouver un nouveau logis.</li> <li>● Des visiteurs bienveillants; des services d'approche pour les familles; des services d'évaluation et de distribution de médicaments.</li> <li>● Des groupes de soutien pour personnes âgées victimes d'exploitation.</li> <li>● Des services de consultation permettant à la victime de se rétablir de l'impact de l'exploitation et d'acquiescer une meilleure estime d'elle-même.</li> </ul>
CE DONT LA PERSONNE QUI EXPLOITE PEUT AVOIR BESOIN	CE QUI PEUT L'AIDER

<p><b>En tout temps:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Connaître et respecter les droits des personnes âgées faisant partie de la famille.</li> <li>● Comprendre le vieillissement et les problèmes de santé qui peuvent affecter la personne âgée.</li> <li>● De l'aide pour faire face à des problèmes personnels pouvant contribuer à la situation (aide obligatoire s'il le faut).</li> <li>● De l'aide pour la prestation de soins aux personnes âgées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Savoir que ni la collectivité, ni la société ne tolèrent l'exploitation des personnes âgées.</li> <li>● Assumer la responsabilité de ses actions et les conséquences des actes de violence ou d'exploitation qu'elle commet.</li> <li>● Savoir qu'il est acceptable de demander de l'aide et connaître les ressources communautaires.</li> <li>● Avoir davantage accès aux ressources communautaires.</li> </ul>
<p>Des sanctions juridiques et des sanctions axées sur la protection pour mettre fin aux mauvais traitements. De l'information sur le vieillissement et les problèmes de santé propres aux personnes âgées. Une information générale sur la violence familiale.</p>	<p>Des services de consultation ou de traitement axés sur les problèmes de la personne qui exploite (ex. : alcoolisme ou toxicomanie, maîtrise de la colère, conflit familial non réglé). Des services assurant un répit à la maison ou ailleurs.</p>
<p><b>CE DONT CEUX QUI S'OCCUPENT DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES PEUVENT AVOIR BESOIN</b></p>	<p><b>CE QUI PEUT LES AIDER</b></p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>● Comprendre le vieillissement et être au courant des problèmes de santé ou des maladies qui affectent les personnes âgées.</li> <li>● Sentir que leurs efforts sont reconnus et appréciés, et se sentir appuyés.</li> <li>● Se donner le temps de satisfaire leurs propres besoins.</li> </ul>	<p>Des chances de s'informer, une documentation claire et des occasions de consulter des professionnels. Des employeurs sensibilisés qui comprennent la situation démographique et les besoins des personnes qui s'occupent des aînés Des groupes de soutien; des rapports avec des personnes dans des situations semblables; l'occasion d'exprimer leurs sentiments.</p>

## C'EUX QUI VEULENT AIDER

### Ce dont les bénévoles peuvent avoir besoin

#### Amis, parents, travailleurs bénévoles ou dispensateurs de soins

- De l'information sur les ressources communautaires.
- Des activités de formation les aidant à comprendre les éléments contribuant à la violence familiale ainsi que la dynamique du problème.
- Des activités de formation sur des stratégies d'intervention particulières.

- Des occasions de collaborer avec des professionnels.
- Se faire accepter et respecter pour le rôle important qu'ils jouent auprès des personnes aux prises avec la violence familiale.
- Du soutien pour l'aire face au traumatisme entraînent les récits des victimes de violence.
- Un soutien affectif constant les aidant à composer avec leur frustration s'ils ont de la difficulté à aider une famille.
- Raconter leurs réussites.

## **Ce dont les professionnels peuvent avoir besoin**

**Médecins, policiers, travailleurs sociaux, avocats, conseillers, enseignants et autres professionnels qui, de par leur travail, sont en contact avec des membres de familles marquées par la violence**

- Une formation les aidant à comprendre la dynamique de la violence familiale et les éléments contribuant au problème, ainsi qu'à apprendre des stratégies d'intervention.
- De l'information sur les lois et les politiques concernant la violence familiale.
- Des connaissances sur les ressources communautaires et sur la politique au niveau communautaire.
- Un soutien affectif constant les aidant à composer avec leur frustration s'ils ont de la difficulté à aider une famille.
- Du soutien les aidant à composer avec le traumatisme qu'entraînent les récits des victimes de violence.
- De la protection pour être exposés à moins de dangers d'ordre physique.
- Des lignes de conduite leur permettant d'être souples et d'adapter leurs interventions aux différents cas de violence familiale.
- Des occasions de travailler avec des représentants d'autres domaines, et une formule de travail permettant la collaboration entre organismes;
- Être reconnus et respectés, et voir qu'on sait qu'ils font ce qu'ils peuvent;
- Raconter leurs réussites.

## **Ce dont la collectivité peut avoir besoin**

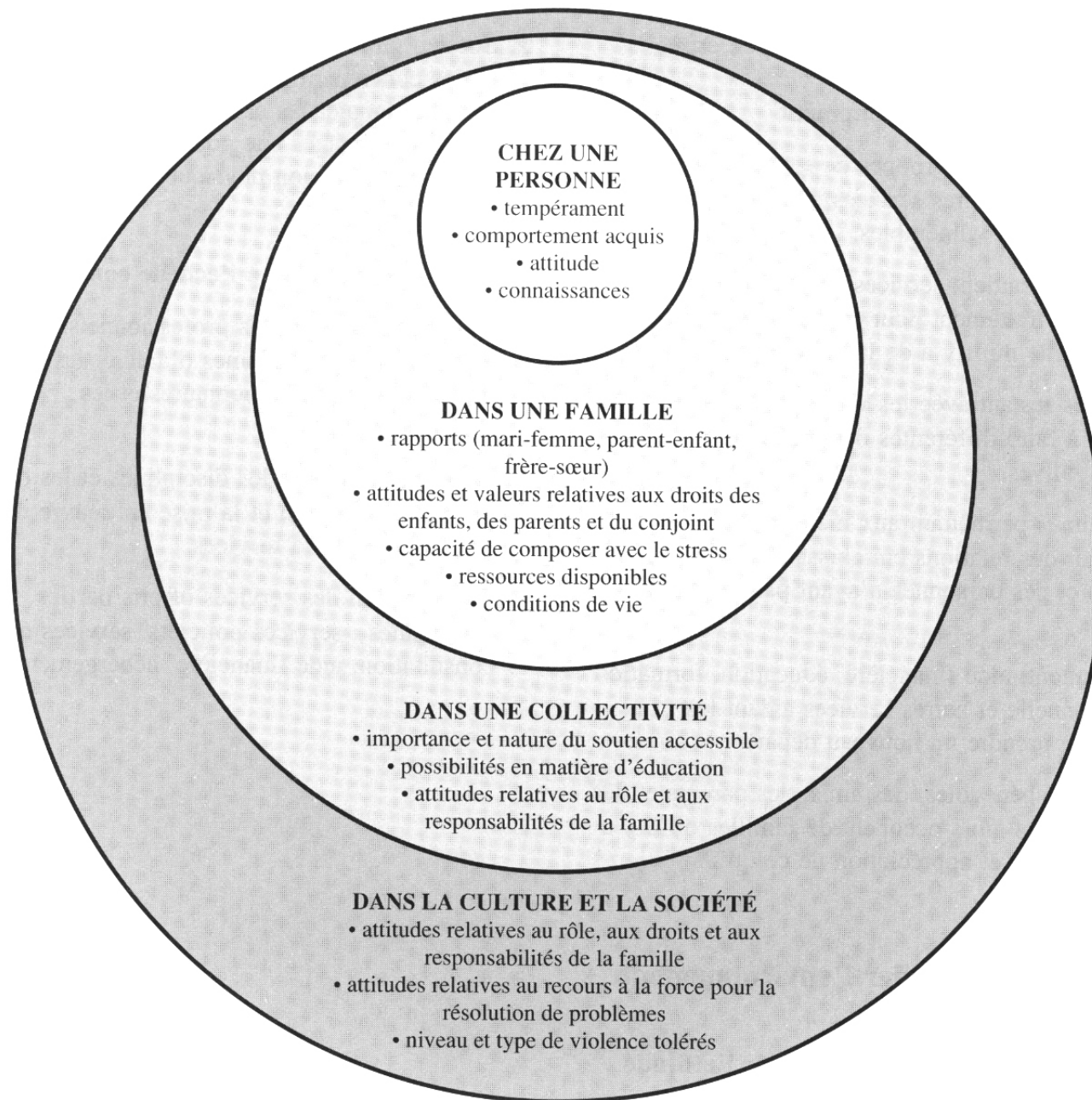
**Personnes qui veulent lutter contre la violence familiale à l'échelle communautaire et le grand public**

- De l'information sur la fréquence de la violence familiale dans leur collectivité.
- Des activités d'information publique qui aident à comprendre la dynamique de la violence familiale et les éléments contribuant au problème, et qui aident à éliminer les mythes à ce sujet.

Briser le cycle : l'apport des collectivités

- De l'information sur les lois et les politiques concernant la violence familiale.
- De l'information sur les mesures qui sont prises dans le domaine et sur les ressources qui existent.
- Des connaissances sur la politique au niveau communautaire.
- L'acceptation du fait que la lutte contre la violence familiale est une responsabilité de la collectivité.
- Comprendre que la violence familiale existe dans chaque collectivité, que la leur n'est pas mauvaise, mais simplement normale.
- Des activités de sensibilisation du public visant à changer les attitudes à l'égard de la violence, du caractère sacré de la famille et d'autres questions.
- L'appui des citoyens pour l'application des lois et des politiques relatives à la violence familiale.
- Des personnes influentes qui peuvent légitimer la prise de mesures contre la violence familiale.
- Des occasions d'obtenir la collaboration de la collectivité dans la lutte contre la violence familiale.

## **RÉSUMÉ: VUE D'ENSEMBLE DES BESOINS À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE**





## **Services et programmes pour les personnes touchées par la violence familiale**

### **Services d'urgence**

- Police, protection de la jeunesse et protection juridique
- Services médicaux d'urgence
- Hébergement d'urgence
- Transport d'urgence
- Services de garde d'enfants d'urgence
- Services de consultation en situation de crise

### **Services de soutien et de traitement**

- Groupes d'entraide, groupes de soutien, services de consultation, et autres services pour les familles particulièrement vulnérables.
- Groupes de soutien, services de consultation et services de traitement pour chacun des membres d'une famille où il y a de la violence.
- Bénévoles restant avec les victimes, ou aidant les familles, à faire différentes démarches juridiques et administratives.
- Programmes permettant aux membres d'une famille d'engager des relations enrichissantes avec des familles et des personnes n'ayant pas recours à la violence.
- Hébergement, aide financière, éducation, formation professionnelle et autres services aidant les victimes à prendre un nouveau départ.
- Soutien des bénévoles, des amis, des parents et des professionnels qui s'occupent de familles où il y a de la violence, et appréciation de ce qu'ils accomplissent.

## **Formules pour modifier l'environnement social et communautaire**

### **Sensibilisation et éducation - Changer l'attitude du public**

Briser le cycle : l'apport des collectivités

- Campagnes de sensibilisation et activités d'éducation publiques visant à promouvoir des attitudes et des valeurs favorisant les relations et les familles saines.
- Campagnes de sensibilisation et activités d'éducation publiques sur la violence familiale.
- Éducation professionnelle, notamment pour les personnes les plus susceptibles d'être en contact avec des familles marquées par la violence.

### **Politique d'ordre public**

- Promotion de l'adoption, dans tous les organismes locaux et provinciaux, de règles contre la violence et l'exploitation;
- Soutien public quant à l'application des lois et des règles concernant la violence familiale (ex. : être tenu de signaler les cas possibles de violence familiale; engager une poursuite judiciaire dans le cas d'une agression physique contre un membre de la famille).

### **Mesures coordonnées à l'échelle communautaire**

- Collaboration entre les professionnels et les bénévoles, les organismes d'aide et les conseils municipaux, les décisionnaires et les administrateurs.
- Collaboration entre les disciplines et les organismes pour la préparation et la mise en oeuvre de programmes et de services.
- Coordination des services offerts par les organismes : services policiers, services médicaux, consultation., aide financière, hébergement, etc.

## **RESSOURCES POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES**

### **ORGANISMES PROVINCIAUX**

#### **Alberta**

Briser le cycle : l'apport des collectivités

- Office for the Prevention of Family Violence  
11th Floor, South Tower  
10030 - 107 Street  
Edmonton (Alberta)  
T5J 3E4  
Tél. : (403) 422-5916  
Pour téléphoner sans frais, utilisez la ligne téléphonique RITE du gouvernement de l'Alberta.

### **Colombie-Britannique**

- British Columbia Institute on Family Violence  
Suite 290  
601 West Cordova Street  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V6B 1G1  
Tél.: (604) 669-7055
- The Lower Mainland Alliance of Information and Referral Systems  
202 - 3102 Main Street  
Vancouver (Colombie-Britannique)  
V5T 3G7  
Numéro sans frais pour les victimes : 1-800-842-8467

### **Manitoba**

- Conseil consultatif du Manitoba sur la condition féminine  
210 - 500, av. Portage  
Winnipeg (Manitoba)  
R3C 3X1  
Tel. : (204) 945-6281
- Ligne téléphonique d'urgence pour l'ensemble de la province (24 heures) : 1-800-362-3344

### **Nouveau-Brunswick**

- Conseil consultatif du Nouveau-Brunswick sur la condition féminine  
Bureau 207  
95, rue Foundry  
Moncton (Nouveau-Brunswick)  
E1C 5H7  
Tél. : (506) 853-1088

### **Terre-Neuve et Labrador**

- Women's Policy Office  
Government of Newfoundland and Labrador  
P.O. Box 8700  
St. John's (Terre-Neuve)  
A1B 4J6  
Tél. : (709) 729-5098

### **Territoires du Nord-Ouest**

- Status of Women Council of the Northwest Territories  
P.O. Box 1320  
Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest)  
X1A 2L9  
Tél. : (403) 920-6177

### **Nouvelle-Écosse**

- Nova Scotia Advisory Council on the Status of Women (NSACSW)  
P.O. Box 745  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
B3J 2T3  
Tél. : (902) 424-8662 (message ou ATS)  
Numéro sans frais : 1-800-565-8662

### **Ontario**

- Ontario Women's Directorate  
12th Floor  
2 Carlton Street  
Toronto (Ontario)  
M5B 2M9  
Tél. : (416) 314-0300

### **Île-du-Prince-Édouard**

- Prince Edward Island Advisory Council on the Status of Women  
P.O. Box 2000  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 7N8  
Tél. : (902) 368-4510

Briser le cycle : l'apport des collectivités

- Prince Edward Island Rape and Sexual Assault Crisis Centre  
81 Prince Street  
Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)  
C1A 4R4  
Tél. : (902) 566-1864  
Ligne téléphonique d'urgence sans frais : (902) 566-8999

## **Québec**

- S.O.S. Violence conjugale  
1-800-363-9010
- Conseil du statut de la femme  
8, rue Cook  
3e étage, bureau 300  
Québec (Québec)  
G1R 5J7  
Tél. : (418) 643-4326

## **Saskatchewan**

- Saskatchewan Battered Women's Advocacy Network (SBWAN)  
614B, 10th Street East  
Saskatoon (Saskatchewan)  
S7H 0G9  
Tél. : (306) 978-1678  
On prévoit un nouveau numéro sans frais; informez-vous à ce sujet.

## **Yukon**

- Kaushee's Place  
Women's Transition Home  
P.O. Box 4961  
Whitehorse (Yukon)  
Tél. : (403) 668-5733

## **CONSTITUTION EN PERSONNE MORALE**

Si votre groupe désire de l'information à ce sujet, il peut s'adresser à l'endroit suivant :  
Industrie et Sciences Canada  
Direction générale des corporations  
Place du Portage, Phase II, 4e étage  
Hull (Québec)  
K1A 0C9  
Tél. : (613) 997-1142

Vous pouvez communiquer avec votre gouvernement provincial pour obtenir de l'information sur une société ou une corporation.

## FORMATION DE BÉNÉVOLES

La plupart des refuges pour femmes offrent des programmes de formation qui permettent aux personnes désireuses de faire du bénévolat de comprendre la dynamique de la violence conjugale et de savoir comment aider les femmes et les enfants qui en sont victimes.

Beaucoup de centres d'aide aux victimes d'agressions sexuelles offrent des activités de formation sur la dynamique de l'exploitation sexuelle des enfants.

- *Maisons de transition et d'hébergement pour femmes victimes de violence au Canada - 1992*  
Il s'agit d'une liste nationale des maisons de transition et des refuges pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Les établissements sont énumérés par province, en ordre alphabétique. On peut se procurer le document au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

## DOCUMENTS AUDIOVISUELS

Utiliser des documents audiovisuels est une excellente façon d'informer les gens sur la violence familiale.

Vous pouvez emprunter gratuitement des films et des vidéocassettes à certaines cinémathèques provinciales ainsi qu'à certaines bibliothèques des services à la famille et des services sociaux, et en louer à peu de frais aux bureaux de l'Office national du film situés dans diverses régions du Canada.

## PUBLICATIONS SUR LA VIOLENCE FAMILIALE

Pour obtenir des publications sur la violence familiale, veuillez vous adresser au Centre national d'information sur la violence dans la famille.

## INFORMATION ET PUBLICATIONS - CANADA

- Pour obtenir des statistiques, des documents de recherche ou de l'information sur les programmes et les services offerts au Canada, adressez-vous au :  
Centre national d'information sur la violence dans la famille  
Division de la prévention de la violence familiale  
Santé Canada  
Ottawa (Ontario)  
K1A 1B5  
Tél. : (613) 957-2938 ou  
(sans frais) 1-800-267-1291
- *Je vous aide en m'aidant : un guide à l'intention des groupes d'entraide (1987)*  
Il s'agit d'un guide pratique pour le lancement et le fonctionnement d'un groupe d'entraide.  
Vous pouvez vous le procurer au coût de 3,50 \$ à l'endroit suivant :

Briser le cycle : l'apport des collectivités

Conseil canadien de développement social

55, av. Parkdale

Ottawa (Ontario)

K1Y 4G1

Tél. : (613) 728-1865

- *Le guide des aides et subventions des gouvernements fédéral et provinciaux*

Ce manuel peut être consulté dans la plupart des bibliothèques publiques.

- *Vis-A-Vis*

Ce bulletin sur la violence familiale est publié trois fois par année. Il est offert gratuitement en anglais et en français par l'organisme suivant :

Conseil canadien de développement social

55, av. Parkdale

Ottawa (Ontario)

K1Y 4G1

Tél. : (613) 728-1865